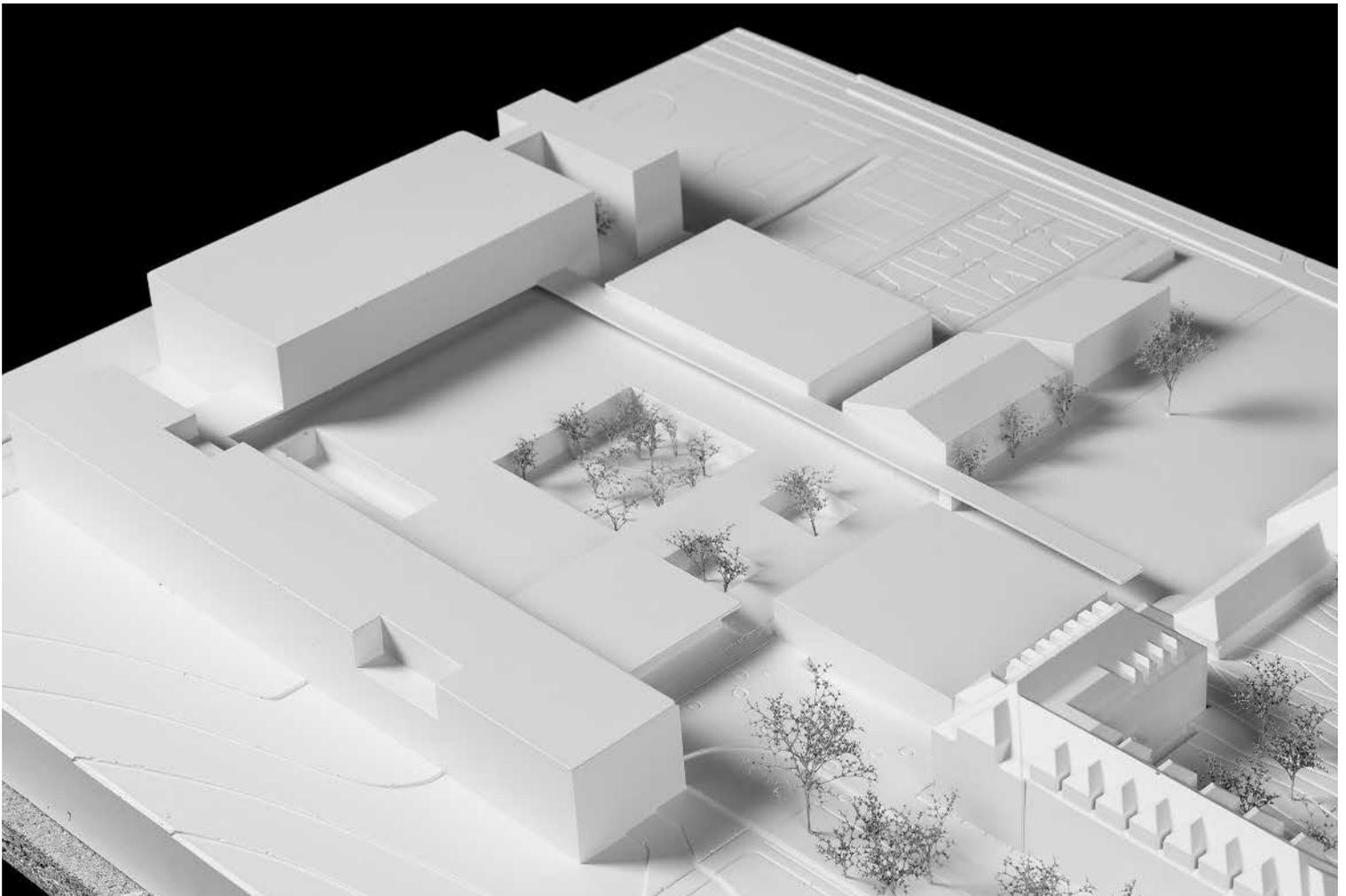


RAPPORT DE JURY
CONCOURS DE PROJETS — D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE — ET D'IDÉES
EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges

avenue de Marcelin 31 – Morges



Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcellin à Morges

AVENUE DE MARCELIN 31 – MORGES

CONCOURS DE PROJET – D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE – ET D'IDÉES

EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

RAPPORT DE JURY

FÉVRIER 2021

1.	PRÉAMBULE	03
2.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	04
2.2	Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	04
2.3	Composition de jury	04
2.4	Calendrier du concours	05
3.	CAHIER DES CHARGES	
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	06
3.2	Périmètre d'intervention	08
3.3	Prescriptions techniques	09
4.	JUGEMENT	
4.1	Contrôle de conformité	10
4.2	Projets	10
4.3	Délibérations du jury	10
4.4	1 ^{er} tour d'examen	10
4.5	2 ^e tour d'examen	11
4.6	Tour de repêchage	11
4.7	Rapport des spécialistes	11
4.8	Délibération et classement des projets	11
4.9	Prix et mention	12
4.10	Recommandation du jury	12
4.11	Levée de l'anonymat	12
5.	APPROBATION	13
6.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	15
7.	CLASSEMENT	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	20
	Deuxième rang, deuxième prix	24
	Troisième rang, première mention	28
	Quatrième rang, troisième prix	32
	Cinquième rang, quatrième prix	36
	Sixième rang, cinquième prix	40
	Septième rang, sixième prix	44
8.	PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS	49
9.	LISTE DES PARTICIPANTS	70

1. Préambule

Le projet d'implantation sur le site de Marcelin du Centre d'enseignement professionnel (CEPM) et du Gymnase de Morges avait fait l'objet d'un concours d'architecture en 1995, remporté par les architectes Geninasca-Delefortrie, sous la devise « Le sabot de Vénus ». Les bâtiments ont été mis en service en 2003.

L'Etat de Vaud a décidé en 2020 de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie pour réaliser une salle de gymnastique supplémentaire, prévue dans le projet de 1995, mais jamais réalisée. Entouré de l'architecte, auteur du projet, le jury a réuni les directions des écoles, la direction générale des immeubles et du patrimoine, des architectes, des ingénieurs, des spécialistes et organisateurs. Une somme de compétences et d'expériences. L'objectif de ce concours ; faire suite à celui de 1995, réaliser la pièce manquante, rendre la proposition, l'organisation du site encore plus claire, cohérente, paysagère.

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est le pilier de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps aux architectes, de l'inventivité. Ils cherchent et explorent. Ils apportent de multiples propositions et de si diverses réponses à une question posée. C'est un magnifique outil à celui qui sait s'en servir.

Dans ses intimes convictions, le jury retient ou écarte, jours après jours, tours après tours, les projets. Des vingt-sept propositions anonymes reçues à l'appréciation du jury, sept furent retenues, lors des délibérations, classées de 1 à 7. Le jury félicite sincèrement et remercie tous les concurrents pour leurs inventives et très riches contributions.

Dessiner une nouvelle salle de gymnastique pour le site et le parc de Marcelin était la question. Le jury a choisi, le projet du bureau d'architectes Comamala-Ismail, baptisé « SABOT DE VÉNUS ». Une rare, belle et grande orchidée vivace, dans le parc. Une parfaite réponse à une question difficile.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais c'est sans se rappeler que le duo d'architectes lauréat du concours de 1995 avait choisi « Le sabot de Vénus » comme devise au concours d'architecture. Tout comme le présent projet lauréat. Coïncidence ?

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY, DFIRE-DGIP

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la DGIP organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours de projets à un degré en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le présent concours de projets en procédure ouverte est anonyme. Les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) seront publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch.

2.2 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud
DGIP – DAI (Direction de l'architecture et l'ingénierie)
place de la Riponne 10
1014 Lausanne

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

YKo Architecture SA
rue du Léman 4
1020 Renens

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Nouvelle salle de sport
sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges
p.a.
Me Gabriel Cottier
Etude PHC Notaires
place Benjamin-Constant 2
1002 Lausanne

2.3 Composition du jury

PRÉSIDENT

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL,
DGIP, DAI, ÉTAT DE VAUD

VICE-PRÉSIDENT

M. Philippe Pont – ARCHITECTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DGIP, DFIRE, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES PROFESSIONNELS

M. Philippe von Bergen – ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,
ASSOCIÉ GD ARCHITECTES, NEUCHÂTEL

M. Eric Frei – ARCHITECTE EPFL/SIA/FAS,
ASSOCIÉ FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES, LAUSANNE

M. Julien Grisel – ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉ BUNQ ARCHITECTES, NYON

Mme Stéphanie Bender – ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉE 2B ARCHITECTES, LAUSANNE

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

M. François Chapuis – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DGER, DFJC, ÉTAT DE VAUD

Mme Anne Stettler – DIRECTRICE DU GYMNASE DE MORGES,
DGER, DFJC, ÉTAT DE VAUD

M. David Aubert – DIRECTEUR CEPM,
DGER, DFJC, ÉTAT DE VAUD

M. Christian Pidoux – DIRECTEUR AGRICULTURE,
DGAV, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. Olivier Andréotti – ARCHITECTE, RESP. DOMAINE DÉVELOPPEMENT
DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD

M. Pierre de Almeida – ARCHITECTE, RESP. UNITÉ MANAGEMENT,
DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD

M. Giuseppe Peduto – ARCHITECTE EPFL/SIA/REG A,
AC ATELIER COMMUN ARCHITECTES, LAUSANNE

M. Simon Bailly – ARCHITECTE PAYSAGISTE HEPIA/SIA/ FSAP,
PAYSAGESTION, LAUSANNE

MEMBRES SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

M. Jacques Henchoz – CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR, DGAV, DEIS, ÉTAT DE VAUD

M. René Jomini – RESP. AC, URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITÉ,
VILLE DE MORGES

SPÉCIALISTES CONSEILS

M. Olivier Swysen – ARCHITECTE, RESP. ES, SEPS, DEIS, ÉTAT DE VAUD

M. Daniel Dorsaz – ÉCONOMIE / IEC SA, LAUSANNE

M. Jean-François Kälin – INGÉNIEUR CIVIL, KÄLIN & ASSOCIÉS, LAUSANNE

M. Christopher Pyroth – INGÉNIEUR CVSE, DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD

ORGANISATEURS DE LA PROCÉDURE

M. Lucas Godat – ARCHITECTE, CHEF DE PROJET, DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD

M. Renaud Knobel – ORGANISATEUR DU CONCOURS, ARCHITECTE HES,
YKO ARCHITECTURE, RENENS

M. Gabriel Cottier – NOTAIRE ET CONTACT DU CONCOURS,
ÉTUDE PHC NOTAIRES, LAUSANNE

M. Yves Gigon – MAQUETTISTE DU CONCOURS,
ATELIER DE MAQUETTES YVES GIGON, ROLLE



2.4 Calendrier du concours

CONCOURS DE PROJETS

Lancement du concours d'architecture	18.09.2020
Visite du site	02.10.2020
Délai pour l'envoi des questions	12.10.2020
Réponses du jury aux questions	23.10.2020
Délai d'inscription	20.11.2020
Retrait du fond de maquette	du 20.10 au 20.11.2020
Rendu des projets	18.12.2020
Rendu des maquettes	12.01.2021
Jugement	01.2021
Remise des prix et présentation à la presse	15.02.2021

PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Adjudication du mandat	2021
Avant-projet	septembre 2021
Projet d'ouvrage	mars 2022
Demande d'autorisation	juin 2022
Appel d'offres	juin 2022
Octroi du Crédit d'Ouvrage	juillet 2022
Réalisation	octobre 2023
Mise à disposition des bâtiments	novembre 2023
Ouverture des bâtiments	décembre 2023

3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Objet du concours

Concours de projet

Le concours de projet porte sur la construction d'une nouvelle salle de sport VD5 dans une configuration quasi identique aux salles de sport déjà existantes, notamment en ce qui concerne les liens avec le patio du gymnase.

Le programme des locaux correspond aux caractéristiques du type standard de salle double VD5 tel que défini dans les directives et recommandations du Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS). Les deux salles réunies disposeront de gradins pour l'accueil de 120 à 240 spectateurs.

Une petite salle de sport polyvalente de 220 m² complète ces locaux types. Ce programme de base est ici complété par un local de rangement pour le mobilier et par deux salles polyvalentes de 65 m² chacune pouvant être utilisées de manière indépendante de la salle de sport.

La salle VD5 sera conçue pour permettre son utilisation ponctuelle pour des manifestations scolaires, et notamment l'organisation des examens finaux.

Concours d'idées

Le concours d'idées a pour objet d'illustrer le potentiel du site – une fois la salle de sport projetée – à répondre au besoin de surfaces complémentaire estimé à 1800 m² SU.

Ces surfaces devront être connectées fonctionnellement au niveau S-1 du projet de 1995 qui forme le socle commun entre le Gymnase et le CEPM.

Ce programme fait écho aux besoins complémentaires d'espaces d'étude et de rencontre, de restauration et d'exposition, comme il en existe déjà dans ce socle commun. Des locaux de stockage à l'usage de l'Agrilogie sont également souhaités.

Les participants ont tout loisir de proposer une répartition et organisation de ces thématiques à positionner dans le périmètre indiqué.

3.1.2 Objectif du concours

Objectifs DGIP-DAI

Le projet d'implantation sur le site de Marcelin du Centre d'enseignement professionnel (CEPM) et du Gymnase de Morges avait fait l'objet d'un concours d'architecture en 1995. Le programme initial comprenait comme équipements sportifs une salle de sport triple de type VD6, ainsi qu'une salle polyvalente double de type VD5 en lieu et place du bâtiment de l'Ancienne menuiserie. Pour des raisons budgétaires, la salle VD5, ainsi qu'une partie des aménagements extérieurs et du parking, avaient été retirés de la demande de crédit d'ouvrage et leur réalisation reportée à une étape ultérieure. Seule la salle de sport triple et les terrains de sport extérieurs ont été réalisés dans le cadre de la première étape mise en service entre 2002 et 2003, en complément de la salle pré-existante de type VD1 rattachée à l'Ecole d'agriculture. La salle de sport VD5 faisait partie intégrante du projet d'ensemble établi par Geninascas-Delefortrie architectes.

Lors de la réactivation du projet de la salle de sport VD5, les besoins en matière d'équipements sportifs ont été recalculés sur la base de la capacité actuelle des établissements. L'évaluation des besoins en périodes d'éducation physique de chaque établissement a permis de déterminer le nombre de salles de sport nécessaires sur le site de Marcelin. Ajouté aux quatre salles de sport existantes (VD1+VD6) et au local de fitness aménagé en 2012 dans le bâtiment de l'atelier mécanique, le projet de la nouvelle salle VD5 permet de répondre aux besoins règlementaires hebdomadaires en matière d'éducation physique sur le site de Marcelin. Le périmètre n'est plus celui de l'Ancienne menuiserie désormais classée en note 2 mais celui de l'internat vacant – qui sera démolie – et de ses abords directs. Un emplacement stratégique, dans la continuité du projet de 1995, au cœur même du site de Marcelin et de ses 3 institutions. Un site en lien direct avec les salles de sport existantes et les espaces de restauration et d'étude partagés.

L'objectif de ce concours de projet est de faire suite à celui de 1995 : de continuer à la suite du projet lauréat « Le sabot de Vénus » de Geninascas-Delefortrie architectes, « à la manière de » celui-ci, de rendre la proposition de 1995 encore plus claire.

C'est-à-dire d'organiser un lieu commun au centre du plateau de Marcelin : les nouveaux bâtiments s'articulant autour d'un espace central qui réunit les institutions du site et intégrant les bâtiments existants. Ceci en exploitant « la graduation très riche des différentes ambiances de convivialité qui vont des espaces de rencontre à des espaces d'isolement et de contemplation » selon les mots des concepteurs de 1995. La construction de cette nouvelle salle de sport au cœur du site de Marcelin est l'opportunité de renforcer le rôle central de ce socle commun et d'anticiper son évolution, de renforcer le rôle du portique est-ouest, de mettre en valeur des accès et voies de mobilités douces vers celui-ci. Elle se fera en parallèle à la reconfiguration des parkings et la réfection de la zone sportive existante, objet de mandats séparés. Au-delà

du programme attendu d'une salle de sport, l'objectif est de proposer un espace polyvalent, à la fois porte d'entrée, lieu de rencontre et de rassemblement ; un lieu où l'on peut tout autant se restaurer qu'étudier hors les murs. Un nouvel espace commun aux trois institutions fort de la position centrale au sein du site de Marcelin.

Le présent concours doit permettre de choisir le projet le plus convaincant, tant dans son insertion dans un tissu bâti que sur le plan architectural, fonctionnel, économique et du développement durable. Le maître de l'ouvrage rappelle que l'ensemble de ces objectifs ne pourra être concrétisé que par le développement et la réalisation d'un projet satisfaisant les exigences budgétaires définies par l'Etat.

La démolition

La destruction du bâtiment de l'internat est prévue dans le cadre du concours. Une procédure d'inventaire des éléments de construction (gros-œuvre, second œuvre, équipement) du bâtiment sera élaborée en lien avec la plateforme Salza (www.salza.ch) avant sa démolition de manière à permettre leur réemploi. Les éléments réutilisables seront ensuite disponibles sur la plateforme précitée.

Si le recyclage des matériaux de construction est bien ancré dans les savoir-faire actuels, il constitue malgré tout une dégradation de l'organisation de la matière et, par là une dépense énergétique importante. Le réemploi des éléments de construction, en opérant peu de transformation de ces derniers, offre une alternative bien plus respectueuse de l'environnement, mais demande aux professionnels de la construction d'adapter leurs pratiques et leurs manières de projeter. Selon les options retenues par le concurrent, le réemploi d'éléments de construction peut donc être intégré au projet du concours lui-même.

Objectifs DGEP

Selon l'art. 12 al. 1 et 2 de la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp du 17 juin 2011, RS 415.0), l'éducation physique est exigée au niveau de l'école obligatoire et au degré secondaire supérieur.

Le caractère obligatoire de l'éducation physique est précisé dans l'Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (OESp du 23 mai 2012, RS 415.01), en particulier :

- aux art. 48 al. 2 et 49 al. 3, pour les établissements du degré secondaire supérieur (gymnases) ;
- aux art. 51 et 52 al. 1 à 4, dans la formation professionnelle initiale.

Ainsi que dans la Loi sur l'Education Physique et le Sport (LEPS), et plus précisément l'article 12, alinéa 1 :

- 415.01 L. éducation physique et sport ;
- art. 12c) Dans l'enseignement postobligatoire ;
- 1. En général les cours de base consistent en trois périodes hebdomadaires en moyenne.

Le redimensionnement du projet initial de 1995 a conduit les établissements du site de Marcelin à réduire l'offre en matière d'éducation physique. Outre la suppression d'une période de gymnastique pour les élèves du gymnase, il faut également relever que plus de 2000 élèves du CEPM et d'Agrilogie sont partiellement privés d'activités sportives régulières.

Dans le cadre de l'étude de programmation, les besoins en matière d'équipements sportifs ont été recalculés sur la base de la capacité actuelle des établissements.

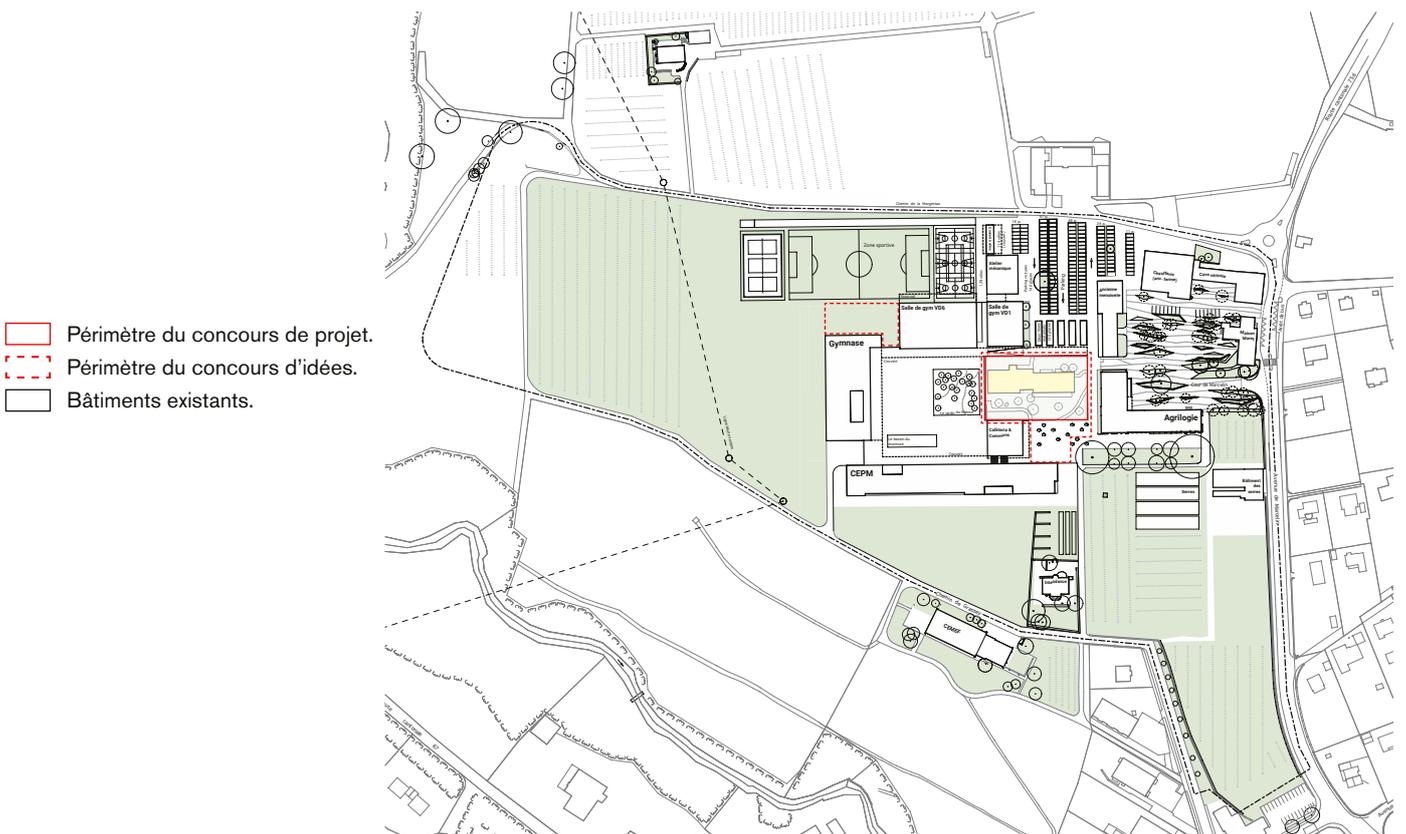
L'évaluation des besoins en périodes d'éducation physique de chaque établissement a permis de déterminer le nombre de salles de sport nécessaires sur le site de Marcelin. Le calcul se base sur les effectifs de l'année scolaire 2017-2018 ; un facteur de pondération global de 0.80 a été appliqué pour les classes de formation professionnelle dont les effectifs plus réduits permettent dans certains cas des regroupements pour les activités sportives.

Ajouté aux quatre salles de sport existantes (VD1+VD6) et au local de fitness aménagé en 2012 dans le bâtiment de l'atelier mécanique, le projet de la nouvelle salle VD5 permet de répondre aux besoins réglementaires hebdomadaires en matière d'éducation physique sur le site de Marcelin.

3.2 Périmètre d'intervention

Le périmètre du concours de projet – ou périmètre de construction – correspond à la zone où il est autorisé d'implanter la salle de sport VD5, c'est-à-dire à l'emprise actuelle de l'internat – qui sera détruit – et de ses abords. Il devra être connecté fonctionnellement au niveau S-1 du Gymnase et du CEPM.

Le périmètre du concours d'idée correspond à l'emprise dans laquelle les concurrents pourront projeter un programme complémentaire. Il devra être connecté fonctionnellement au niveau -1 du Gymnase et du CEPM, sans conditionner la réalisation du concours de projet.



3.3 Prescriptions techniques

3.3.1 Exemplarité des constructions de l'Etat de Vaud

Parmi les 5 piliers de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud, d'août 2020, le cinquième vise à promouvoir une architecture exemplaire, prônant la qualité grâce aux concours d'architecture, l'anticipation des besoins de la société ainsi que la maîtrise des techniques au service du développement durable.

Le troisième pilier insiste sur la nécessité de considérer l'ensemble du cycle de vie des bâtiments en visant l'efficacité énergétique, notamment par l'utilisation des énergies renouvelables. Il convient également de veiller à la dimension économique du projet dans son contexte et de répondre aux aspirations sociales, replaçant ainsi l'homme au cœur du développement de projet, acteur de son propre environnement. Ainsi, le futur projet doit répondre à des critères de durabilité et prendre en compte l'évolution future des besoins. En matière de développement durable, les projets conduits par l'Etat offrent la possibilité de montrer l'exemple aux autres constructeurs du canton, publics et privés. En voulant réaliser des bâtiments avec des performances supérieures au standard usuel, l'Etat de Vaud a permis et continue d'ouvrir la voie, en utilisant des techniques toujours plus efficaces et prometteuses, avec des surcoûts minimes. Ce rôle de modèle correspond à une volonté politique explicite.

Pour le Canton de Vaud, la durabilité au sens large, la pertinence environnementale et tout particulièrement la performance énergétique des nouvelles constructions sont des critères déterminants. La durabilité (aspects énergétiques, environnementaux et d'écologie du bâtiment, mais aussi la prise en compte des aspects sociaux) des projets proposés par les participants est évaluée.

3.3.2 Exigences

Le bâtiment devra être labellisé SMEOénergie+environnement. www.smeo.ch

3.3.3 Construction durable

Pour répondre aux objectifs d'exemplarité du Conseil d'Etat en matière de construction, le projet doit répondre aux exigences ci-après :

- respecter la cible financière définie par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil et assurer des frais d'exploitation minimum, en cherchant un équilibre cohérent du projet de construction ;
- offrir des qualités spatiales mettant en exergue le confort de l'utilisateur (lumière, chaleur et acoustique), selon les exigences des normes actuelles ou des exigences accrues à spécifier. Il s'agit aussi de privilégier des systèmes passifs garantissant un confort hivernal et estival optimum en favorisant l'aération et la lumière naturelle ;
- atteindre des performances équivalentes au standard Minergie-P-ECO, démontrées par le biais de l'outil d'aide à la décision SméO, développé par le maître de l'ouvrage.

3.3.4 Climat

Dans l'intérêt du bilan écologique du bâtiment et du bien-être de ses occupants, il s'agira de favoriser au maximum l'utilisation de systèmes passifs permettant de garantir un confort hivernal et estival optimum (matériaux de construction, isolation thermique, disposition et taille des fenêtres, nature de l'enveloppe extérieure, revêtement des murs intérieurs, etc). De par sa nature et sa structure, la construction devra permettre d'atteindre une température ambiante et une hygrométrie confortables, tout en minimisant la consommation d'énergie. Le bâtiment devra garantir aux utilisateurs la maîtrise du climat intérieur, par exemple par l'ouverture des fenêtres.

Un concept de ventilation clair devra permettre une aération adéquate des locaux qui garantira une bonne qualité de l'air intérieur, en relation avec les affectations de chaque local. Le concept proposé devra résulter d'un équilibre optimal entre potentiel d'économie d'énergie, coût d'investissement, impact en énergie grise des installations de ventilation, ainsi que de leur entretien sur la durée.

Le confort thermique estival devra être garanti, en respectant par exemple les exigences de la norme SIA 180.

3.3.5 Lumière

Selon le programme, l'éclairage naturel devra être favorisé et maîtrisé de manière à réduire au maximum l'éclairage artificiel, tout en évitant les risques de surchauffe et d'éblouissement. Le système d'éclairage artificiel devra répondre aux exigences de la valeur cible selon la norme SIA 380/4. L'éclairage de valorisation spécifique aux zones représentatives devra correspondre à l'état de l'art dans ce domaine en termes de performances énergétiques et de rendu lumineux.

3.3.6 Bruit

Pour ce qui concerne la protection contre le bruit provenant de l'extérieur, la construction devra répondre aux exigences de la norme SIA 181.

3.3.7 Autres exigences

Le projet devra, par ailleurs, intégrer dès sa conception toutes les exigences normatives usuelles, en particulier répondre aux directives AEAI en vigueur. La configuration des unités d'utilisation, des voies de fuite et de tout autre élément pouvant affecter la volumétrie ou la configuration du bâtiment doivent impérativement être intégrées dès la phase de concours.

3.3.8 Suivi de projet

L'ensemble des aspects de la construction durable sera pris en compte tout au long du processus de développement du projet, selon les critères de l'outil de planification et de management de la durabilité « SméO ». Cet outil sera utilisé par le lauréat du concours pour optimiser le projet à chaque phase, avant-projet, projet et réalisation, afin d'atteindre l'octroi du label SméO.

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Cottier à Lausanne.

Le contrôle technique des projets a été effectué par Me Cottier et par le bureau YKo architecture SA.

L'analyse de Me Cottier a porté sur les points suivants:

RESPECT DES CONDITIONS DE RENDU (ANONYMAT ET DÉLAIS).

Tous les projets respectent l'anonymat.

Le projet n° 28 Boite Verre Bleu est arrivé hors délais. Il a été réceptionné le 21.12.2020 à 12h15. Les projets n° 1 à 27 ont été réceptionnés dans les délais.

L'analyse du bureau YKo architecture SA a porté sur les points suivants:

CONFORMITÉ DES DOCUMENTS REMIS

Le contrôle de conformité a été réalisé entre le 19 décembre 2020 et le 13 janvier 2021. Le projet n° 28 Boite Verre Bleu n'a pas fait parvenir sa maquette.

De manière générale, les projets n° 1 à 27 projets sont complets et sont recevables.

EXAMEN PRÉALABLE

L'examen préalable des 27 projets a été réalisé entre le 19 décembre 2020 et le 13 janvier 2021. L'organisateur a procédé notamment au contrôle du respect des périmètres, des limites de constructions et du gabarit.

RESPECT DES PÉRIMÈTRES

- Tous les projets respectent les périmètres d'implantation imposés.

RESPECT DES DISTANCES DE PROTECTION INCENDIE

- A ce stade, l'organisateur n'a pas relevé de problématique critique.

RESPECT DES SURFACES UTILES (SU)

DU PROGRAMME DU CONCOURS DE PROJET

- Tous les projets respectent les surfaces du concours de projet.
- Le hall d'entrée, dont la SU n'était pas indiquée dans le programme, présente de grandes différences de tailles d'un projet à l'autre.
- La SU moyenne totale des projets rendus, incluant le hall d'entrée est de 2143m².

RESPECT DES SURFACES UTILES (SU)

DU PROGRAMME DU CONCOURS D'IDÉES :

- Tous les projets respectent les surfaces du concours d'idées.
- Le hall d'entrée, dont la SU n'était pas indiquée dans le programme, présente de grandes différences de tailles d'un projet à l'autre. La SU du programme sans le hall est de 1800m².

Tous les projets passent l'examen préalable.

4.2 Projets

27 projets ont été remis dans les conditions prescrites par les règlements du concours. 1 projet a été remis hors délais. Les projets ont été réceptionnés et numérotés de 1 à 27 par le secrétariat du concours. Un participant inscrit n'a pas remis de projet.

N°	DEVISE
01	MOBY
02	LES JARDINS DE MARCELIN
03	Heihô
04	SABOT DE VENUS
05	MARGUERITE
06	PANEM ET CIRCENSES
07	SALLE DES SOLEILS
08	L'escarpin de Cenerentola
09	SOLITAIRE MAIS SOLIDAIRE
10	Le temple
11	VANDANGES
12	CLEVELAND Z
13	WOOD
14	Le Fil d'Ariane
15	BACCHUS
16	Alinéa
17	Agora
18	LE DERNIER WAGON
19	PUZZLE
20	FORUM
21	Le petit dernier
22	ENTRE-DEUX
23	Paphiopedilum
24	Wood shell
25	LES PIEDS SUR TERRE
26	Podium
27	Le casque de Jupiter

4.3 Délibérations du jury

SESSIONS DES 14, 15 ET 28 JANVIER 2021

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142.

Acceptation des projets au jugement selon art. 18.2 SIA 142

Le jury est informé du projet n° 28 Boite Verre Bleu arrivé hors délais et n'ayant pas fait parvenir sa maquette. Il décide à l'unanimité de l'exclure du jugement. Ce projet est retiré de la salle, sans que le jury en ait pris connaissance.

Les 27 autres projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. Le procès-verbal y relatif figure dans le cahier remis à chaque membre du jury.

Les projets n° 1 à 27 sont acceptés au jugement.

Exclusion des prix selon art. 19.1 b) SIA 142

Le jury admet les projets n° 1 à 27 à la répartition des prix.

Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.

Les critères (sans ordre hiérarchique) énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- **QUALITÉ D'INTÉGRATION AU CONTEXTE**
rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- **QUALITÉS FONCTIONNELLES**
pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux ;
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE**
pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural ;
- **QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES**
apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable ;
- **QUALITÉS ÉCONOMIQUES**
économie générale du projet et du terrain, respect des surfaces du programme des locaux, rationalité de l'exploitation, simplicité des systèmes constructifs et techniques.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires.

4.4 Premier tour d'examen

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1er tour éliminatoire, qui élimine 17 projets.

4.5 Deuxième tour d'examen

Le jury procède à une lecture plus complète des 10 projets qui n'ont pas été écartés au premier tour. Une discussion approfondie se tient devant chacun des projets restant en lice, le jury décide ensuite de retenir 7 projets, dont 6 feront l'objet d'expertises de la part des spécialistes-conseils.

4.6 Tours de repêchage

Après discussions, le jury décide de ne pas repêcher de projets.

Les 6 projets suivants sont retenus pour faire l'objet d'expertises de la part des spécialistes-conseils :

N°	DEVISE
04	SABOT DE VENUS
02	LES JARDINS DE MARCELIN
06	PANEM ET CIRCENSES
17	Agora
12	CLEVELAND Z
20	FORUM

4.7 Rapport des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises des projets n° 2, 4, 6, 12, 17 et 20 est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leur analyse.

4.8 Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour la dernière session donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération dans le but de choisir *in fine*, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets conduisent le jury à décider ainsi du résultat suivant :

CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE	RANG
04	SABOT DE VENUS	1 ^{er} rang
02	LES JARDINS DE MARCELIN	2 ^e rang
06	PANEM ET CIRCENSES	3 ^e rang
17	Agora	4 ^e rang
12	CLEVELAND Z	5 ^e rang
20	FORUM	6 ^e rang
25	LES PIEDS SUR TERRE	7 ^e rang

4.9 Prix et mention

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 160 000.– HT, que le jury décide de répartir comme suit:

N°	DEWISE	RANG	MONTANT
04	SABOT DE VENUS	1 ^{er} rang	45 000.– HT
02	LES JARDINS DE MARCELIN	2 ^e rang	35 000.– HT
06	PANEM ET CIRCENSES	3 ^e rang	30 000.– HT
17	Agora	4 ^e rang	20 000.– HT
12	CLEVELAND Z	5 ^e rang	15 000.– HT
20	FORUM	6 ^e rang	10 000.– HT
25	LES PIEDS SUR TERRE	7 ^e rang	5 000.– HT

4.10 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 4 SABOT DE VENUS.

4.11 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Cottier et le président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ARCHITECTE CANTONAL
DGIP, DAI, ÉTAT DE VAUD

PHILIPPE PONT
VICE-PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DGIP, DFIRE, ÉTAT DE VAUD

FRANÇOIS CHAPUIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD

ANNE STETTLER
DIRECTRICE DU GYMNASSE DE MORGES,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD

DAVID AUBERT
DIRECTEUR CEP, M,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD

CHRISTIAN PIDOUX
DIRECTEUR AGRICULTURE,
DGAV, ÉTAT DE VAUD

PHILIPPE VON BERGEN
ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,
ASSOCIÉ GD ARCHITECTES, NEUCHÂTEL

ERIC FREI
ARCHITECTE EPFL/SIA/FAS,
ASSOCIÉ FREI REZAKHANLOU
ARCHITECTES, LAUSANNE

JULIEN GRISEL
ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉ BUNQ ARCHITECTES, NYON

STÉPHANIE BENDER
ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉE 2B ARCHITECTES, LAUSANNE

6. Levée de l'anonymat



01. MOBY p. 50
 CHARLES CAPRÉ, ARTHUR DE BUREN,
 LORENZA DONATI ET ANTOINE BARJON ARCHITECTES
 LAUSANNE, ZÜRICH, PARIS /FRA
 BOIS INITIAL SA MORGES
 SORANE SA LAUSANNE
 ATELIER OLGA SÀRL RENENS



02. LES JARDINS DE MARCELIN p. 24
 JEAN-CLAUDE GIRARD ARCHITECTE SÀRL GENÈVE
 2M INGÉNIEUR CIVILE SA YVERDON-LES-BAINS
 ECO-BUILDING CONCEPT SÀRL GENÈVE
 ATELIER PLUM GENÈVE
 DINGES CONSULTING THÔNEX



03. HEIHÔ p. 51
 MADELEINE ARCHITECTES SÀRL VEVEY
 GUYAZ & MERY SÀRL SION
 EFFICIENCE THERMIQUE SÀRL VEVEY



04. SABOT DE VENUS p. 20
 COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL DELÉMONT
 MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
 AMSTEIN & WALTHER SA LAUSANNE



05. MARGUERITE p. 52
 ALTORFER BON ARCHITECTES ZURICH
 EDMS SA PETIT-LANCY
 PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS



06. PANEM ET CIRCENSES p. 28
 PONT 12 ARCHITECTES SA CHAVANNES-PRÈS-RENNES
 EDMS SA PETIT-LANCY
 WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
 BETELEC SA VILLARS STE-CROIX
 TÜV SÜD SCHWEIZ AG BÂLE



07. SALLE DES SOLEILS p. 53
 CCJVV OFFICE ARCHITECTS, SLP MADRID /ESP
 ZS INGÉNIEURS CIVILS SA ONEX
 SRG | ENGINEERING LE MONT-S/LAUSANNE



08. L'ESCARPIN DE CENERENTOLA p. 54
 THIBAUD BABLED ARCH. URBANISTE PARIS /FRA
 KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS
 BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
 LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE



09. SOLITAIRE MAIS SOLIDAIRE p. 55
 CHARLES JENNY ARCHITECTE LAUSANNE
 BRODARD & BILLIAERT SA LONAY
 LARIVÉ ARCHITECTE SPÉC. INCENDIE LAUSANNE
 BOSS & ASSOCIÉS ING.-CONSEILS SA ECUBLENS
 DLH TECHNIQUES CVS SÀRL GRANDSON



10. LE TEMPLE

EC ARCHITECTES SÀRL NEUCHÂTEL
DH ATELIER D'INGÉNIERIE LE LANDERON
JAKOB FRÈRES-CVSE SWISS LE LANDERON

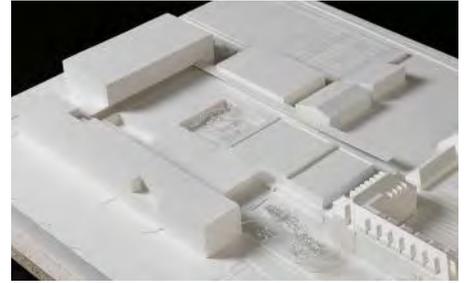
p. 56



11. VANDANGES

ZO2STUDIOS SÀRL LAUSANNE
NICOD INGÉNIEURS CIVILS SA ORBE
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE

p. 57



12. CLEVELAND Z

ERIC DUNANT SIA
ATELIER D'ARCHITECTES SÀRL CHÊNE-BOUGERIES
JEAN-CHARLES D'INCAU GENÈVE
MIKE HUMBERT SÀRL MEYRIN
DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA PLAN-LES-OUATES
ESTIA SA LAUSANNE
INEXIS SÀRL PAUDEX

p. 36



13. WOOD

JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY
PETIGNAT ET CORDOBA ING.CONSEILS SA MONTREUX
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
EEO ETUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA LAUSANNE

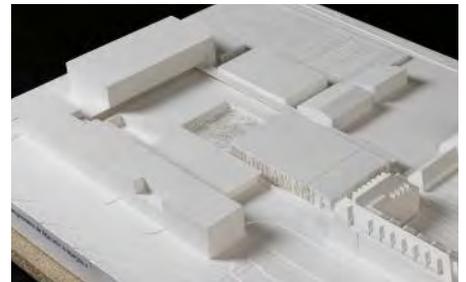
p. 58



14. LE FIL D'ARIANE

INDEX ARCHITECTES SÀRL LUTRY
MGI INGÉNIEURS SA ROMONT
JAQUET-HELPER SÀRL BULLE
PERRIN & SPAETH ING. CONSEILS SA RENENS
ENPLEO SÀRL LAUSANNE

p. 59



15. BACCHUS

ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE

p. 60



16. ALINÉA

ZID ARCHITECTURE SÀRL CHAMBÉSY
B. OTT ET C. ULDRY SÀRL THÔNEX
EFFIN'ART SÀRL LAUSANNE
ZANINI V. BAECHLI P. ET ASSOCIÉS
INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
AD ENGINEERING SA DENGES

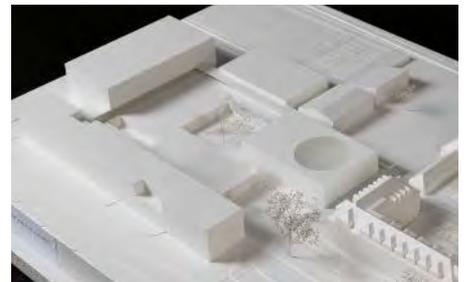
p. 61



17. AGORA

ANDRE CAMPOS . JOANA MENDES
ARQUITECTOS LDA PORTO /PRT
PROAFASERVIÇOS ENGENHARIA SA
VILA NOVA DE GAIA /PRT

p. 32



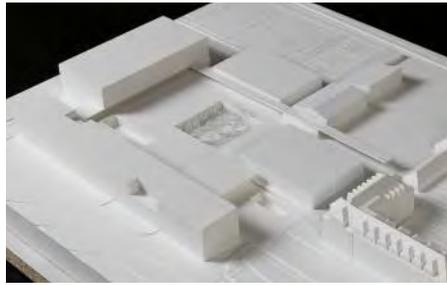
18. LE DERNIER WAGON

DESCHENAUX ARCHITECTES SÀRL FRIBOURG
MG ASSOCIÉS SÀRL ARCH. PAYSAGISTE VUISSENS
VINCENT BECKER INGÉNIEURS SÀRL FRIBOURG
AEBITECH SA BELFAUX
DUCHEIN, ÉTUDES TECH. SANITAIRES VILLARS-S/GLÂNE
OPEN-ING SA GIVISIEZ

p. 62



19. PUZZLE p. 63
MUE ATELIER D'ARCHITECTURE SAS PARIS /FRA
CHABLOZ & PARTENAIRES SA ECHALLENS
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS



20. FORUM p. 40
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
STUDIO MATTEO ROSSETTI MILANO /ITA
PASSERA E ASSOCIATI
STUDIO D'INGEGNERIA SA LUGANO
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
MAB-INGÉNIERIE SA MORGES



21. LE PETIT DERNIER p. 64
EIDO ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS
INGENI SA FRIBOURG
AMSTEIN + WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE



22. ENTRE-DEUX p. 65
BARRE BOUCHETARD ARCHITECTURE / B2A
 PARIS /FRA
MCR & ASSOCIÉS INGÉNIEURS CIVILS SÀRL VEVEY
CHAMMARTIN & SPICHER SA VEVEY
CICÉ CABINET D'INGÉNIEURS CONSEILS
EN ÉLECTRICITÉ SÀRL VEVEY
CCTB SA - BUREAU TECHNIQUE SANITAIRE VEVEY



23. PAPHIOPEDILUM p. 66
CLR ARCHITECTES SA GENÈVE
PASCAL HEYRAUD ARCH. PAYSAGISTE NEUCHÂTEL
EDMS PETIT-LANCY
ENERGESTION INGÉNIEURS-CONSEILS CAROUGE
ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT-LANCY



24. WOOD SHELL p. 67
ACAU ARCHITECTURE SA CAROUGE
CHARPENTE CONCEPT SA PERLY GENÈVE
HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA CAROUGE
P3 DUMONT-LAVOREL VEYRIER GENÈVE
ELECTRO-TECHNIQUES AZ SA GRANDVAUX
PRONO AG BIENNE



25. LES PIEDS SUR TERRE p. 44
GALLETTI & MATTER ARCHITECTES LAUSANNE
MP INGÉNIEURS SA CRISSIER
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE



26. PODIUM p. 68
SAS CHABANNE ARCHITECTE LYON /FRA
PARTNERLINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE



27. LE CASQUE DE JUPITER p. 69
COLLECTIFLABO ARCHITECTES SÀRL PAYERNE
INGENI SA LAUSANNE
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS-CONSEILS SA ORBE

7. Classement

04. SABOT DE VENUS 1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX 45000.- HT

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL DELÉMONT
MUTTONI & FERNANDEZ INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS
AMSTEIN & WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE

02. LES JARDINS DE MARCELIN 2^E RANG / 2^E PRIX 35000.- HT

JEAN-CLAUDE GIRARD ARCHITECTE SÂRL GENÈVE
2M INGÉNIERIE CIVILE SA YVERDON-LES-BAINS
ECO-BUILDING CONCEPT SÂRL GENÈVE
ATELIER PLUM GENÈVE
DINGES CONSULTING THÔNEX

06. PANEM ET CIRCENSES 3^E RANG / 3^E PRIX 30000.- HT

PONT 12 ARCHITECTES SA CHAVANNES-PRÈS-RENENS
EDMS SA PETIT-LANCY
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
BETELEC SA VILLARS STE-CROIX
TÛV SÛD SCHWEIZ AG BÂLE

17. AGORA 4^E RANG / 4^E PRIX 20000.- HT

ANDRE CAMPOS . JOANA MENDES ARQUITECTOS LDA PORTO /PRT
PROAFA - SERVIÇOS ENGENHARIA SA VILA NOVA DE GAIA /PRT

12. CLEVELAND Z 5^E RANG / 5^E PRIX 15000.- HT

ERIC DUNANT SIA
ATELIER D'ARCHITECTES SARL CHÊNE-BOUGERIES
JEAN-CHARLES D'INCAU GENÈVE
MIKE HUMBERT SÂRL MEYRIN
DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA PLAN-LES-OUATES
ESTIA SA LAUSANNE
INEXIS SÂRL PAUDEX

20. FORUM 6^E RANG / 6^E PRIX 10000.- HT

ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
STUDIO MATTEO ROSSETTI MILANO /ITA
PASSERA E ASSOCIATI STUDIO D'INGEGNERIA SA LUGANO
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
MAB-INGÉNIERIE SA MORGES

25. LES PIEDS SUR TERRE 7^E RANG / 7^E PRIX 5000.- HT

GALLETTI & MATTER ARCHITECTES LAUSANNE
MP INGÉNIEURS SA CRISSIER
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE

ARCHITECTE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL
QUAI DE LA SORNE 1
2800 DELÉMONT

INGÉNIEUR CIVIL
MUTTONI & FERNANDEZ INGÉNIEURS
CONSEILS SA
ROUTE DU BOIS 117
1024 ECUBLENS

INGÉNIEUR C/V/S/E
PHYSIQUE DU BÂTIMENT
ACOUSTIQUE
SÉCURITÉ
AMSTEIN & WALTHER SA LAUSANNE

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

04. SABOT DE VENUS

Urbanisme

Le projet reconnaît la forte identité du site et tire parti de ses éléments structurants en s'insérant habilement dans la morphologie existante, avec un nouveau bâtiment constitué d'un seul volume simple et bas, qui agit comme pivot entre les bâtiments historiques et ceux des années 1990. Sa forme précise contribue à définir clairement les espaces extérieurs qui découlent de cette implantation.

L'esplanade existante est justement mise en valeur dans la nouvelle composition, à travers un plan incliné qui s'infléchit vers l'entrée du nouveau bâtiment et offre une bonne fluidité des parcours piétons à travers le site, tout en reliant les différents niveaux dans une continuité des aménagements extérieurs. Ce plan incliné est ponctué de deux nouveaux patios qui dialoguent précisément avec le jardin du silence et créent un lien fort entre l'existant et le projet, qui, de ce fait, n'apparaît plus comme une extension, mais entre en symbiose parfaite avec la substance existante.

Architecture

La nouvelle centralité proposée par l'implantation précise du bâtiment est renforcée par l'expression d'une grande toiture en béton qui flotte au-dessus de la salle de sport, avec quatre façades transparentes ouvertes sur les espaces publics et offrant une grande perméabilité visuelle, une posture qui renforce le statut public du futur édifice et réinterprète intelligemment le vocabulaire architectural existant.

Le plan du rez-inférieur tire également parti des éléments structurants existants, tel un plan de ville, avec ses rues, ses places et ses cours, dans le prolongement rigoureux du plan d'origine, en reprenant ses alignements, jusqu'aux vestiaires et à la salle de sport, confirmant la clarté de l'implantation et la cohésion avec la substance préexistante.

Le traitement de l'extension du rez-inférieur s'inscrit dans la thématique tectonique de l'épaisseur de l'esplanade, avec sa succession de cours qui facilitent l'orientation des utilisateurs et apportent suffisamment de lumière naturelle dans la salle polyvalente et les salles de théorie. La salle de sport, également creusée à l'intérieur de l'esplanade, tisse des liens forts avec l'extérieur, à travers ses façades transparentes, entre la toiture brutaliste et l'inclinaison du sol extérieur.

D'un point de vue constructif et fonctionnel, une grande attention devra être apportée à la pente du plan incliné, ainsi qu'à la hauteur de la salle polyvalente.

Programme

La répartition du programme est judicieuse. Les salles de théorie, la salle polyvalente et les vestiaires sont disposés autour des deux patios et sont aisément accessibles depuis des couloirs bien éclairés. De plus, les salles de cours jouissent d'un double jour sur le

jardin du silence, les reliant subtilement à l'école existante. De par sa position et son accessibilité depuis les couloirs, le local des engins devient aussi utilisable pour la salle polyvalente.

L'accès à la salle de sport se fait tout aussi naturellement depuis l'esplanade que depuis le rez-inférieur. Par contre, la liaison intérieure entre les deux niveaux n'est pas de grande qualité.

Les issues de secours de la salle de sport restent encore schématiques et devront être étudiées avec soin, de manière ne pas perturber le rapport que les façades vitrées du volume émergeant entretiennent avec le sol environnant et à préserver ainsi les qualités du projet.

La volumétrie élancée proposée pour le concours d'idées vient compléter la composition d'angle de l'ensemble bâti et donne lieu à un nouveau patio. Toutefois, sa relative proximité avec le Gymnase priverait plusieurs classes du dégagement sur les vignes.

Technique

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et de plancher, du ratio entre surfaces, de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, de l'économie de la construction, de l'ingénierie civile et du développement durable, le projet est qualifié de bon. L'économie du projet est jugée dans la moyenne.

Le jury salue la force du parti architectural et la précision de l'insertion du volume dans le bâti existant, qui démontrent une bonne compréhension du fonctionnement du site de Marcelin, dont les qualités ont été bien assimilées et correctement réinterprétées. La finesse de l'intégration dans la structure existante permet de mettre en valeur l'ensemble du contexte. Ce projet a su convaincre par son identité affirmée et son expression sensible.



04. SABOT DE VENUS





SITUATION

Le projet est situé sur le terrain de l'ancien lycée de la rue de la République, à proximité du Parc de la République. Le terrain est caractérisé par une topographie en pente et une situation urbaine complexe. Le projet vise à créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

Les contours du terrain sont indiqués en rouge. Les zones d'intervention sont indiquées en noir et blanc.



PROPOSITION

Le projet propose un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement. L'objectif est de créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

Le projet vise à créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

ARCHITECTURE

Le projet propose un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement. L'objectif est de créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

Le projet vise à créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

CONCEPT STATIQUE

Le projet propose un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement. L'objectif est de créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

Le projet vise à créer un espace public de qualité, en intégrant les différents éléments du site existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.



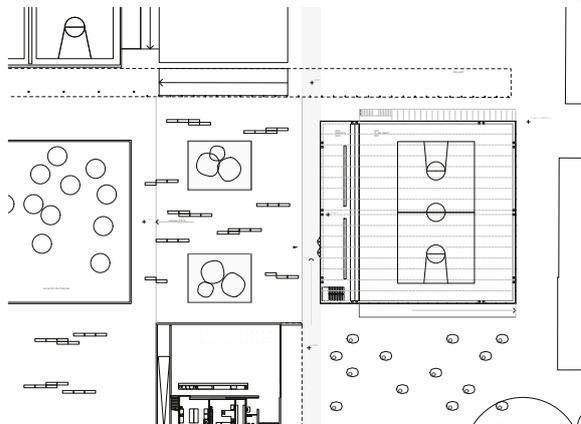
COUPE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

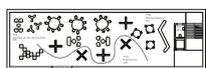
100000 0 100000 200000

100000 0 100000 200000

NOUVELLE SALLE DE SPORT SUR LE SITE D'AMÉNAGEMENT DE MARCELIN À MOIRÉ



REZ SUPÉRIEUR



EXTENSION NORD
SALLE TYPE 100



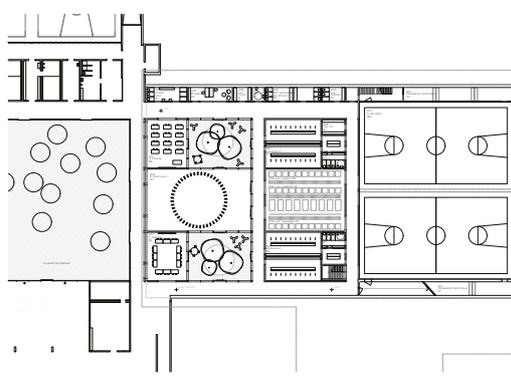
EXTENSION NORD
COURT 100



EXTENSION NORD
REZ DE CHAUSSEE



EXTENSION NORD
STADE STOCKAGE



REZ INFÉRIEUR

ARCHITECTE
JEAN-CLAUDE GIRARD
ARCHITECTE SÀRL
RUE DE NEUCHÂTEL 41
1201 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL
2M INGÉNIEUR CIVILE SA
RUE DE NEUCHÂTEL 42
1400 YVERDON-LES-BAINS

INGÉNIEUR C/V/S/E
ECO-BUILDING CONCEPT SÀRL GENÈVE

PAYSAGISTE
ATELIER PLUM GENÈVE

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

02. LES JARDINS DE MARCELIN

Urbanisme

L'implantation sensible et pertinente de ce projet se caractérise par deux volumes légèrement décalés entre eux et unifiés sous une même grande toiture, qui reprend la hauteur de la galerie couverte existante. L'un de ces volumes s'aligne sur les façades ouest de la cafétéria et de l'ancienne salle de gymnastique, complétant élégamment la composition carrée de l'esplanade et laissant apparaître un nouveau patio contre la cafétéria. L'autre volume vient s'appuyer sur l'angle de la cafétéria, le plus au sud possible, face au bâtiment de l'Agrilogie, de manière à ne pas obstruer la liaison piétonne entre la galerie couverte et la cour de Marcelin.

Les volumes se glissent sous ce grand toit pour former un grand ensemble avec l'école de 1990. Ils articulent les espaces publics, tout en cherchant à organiser les parcours.

La faible hauteur du nouvel ensemble permet de maintenir la relation entre le bâtiment historique de l'Agrilogie et celui du gymnase de 1990, contribuant à renforcer le rôle de pivot de l'Agrilogie entre les deux grandes cours.

Architecture

L'uniformité de la nouvelle toiture, en prolongation de la galerie couverte existante, cherche à achever le système distributif de déambulation initié par le projet d'origine. Cela permet de connecter tous les espaces publics extérieurs et les accès aux bâtiments, notamment au travers d'un passage couvert extérieur qui sépare les deux volumes au rez-supérieur, avec d'un côté la salle de gym et de l'autre la salle polyvalente et les salles de théorie. Ces dernières sont situées au niveau de l'esplanade, alors que la salle polyvalente et l'entrée de la salle se trouvent à un niveau intermédiaire, à mi-hauteur entre celui de l'esplanade et celui de la cour sud, ce qui génère des demi-niveaux dans le bâtiment des vestiaires et des rampes à l'extérieur, peu propices à faciliter la circulation des élèves et des utilisateurs extérieurs.

Au rez-inférieur, l'accès à la salle de gymnastique se fait par un passage relativement étroit.

Programme

Le grand volume héberge la salle de gymnastique, au niveau du rez-inférieur, et le petit volume accueille la salle polyvalente et les salles de théorie, au niveau de l'esplanade.

La clarté de l'implantation ne se traduit pas parfaitement dans la distribution du programme, qui manque un peu de hiérarchisation. Les salles de théorie occupent une place privilégiée sur l'esplanade, alors que l'entrée de la salle de gym reste difficile à trouver.

La proposition pour le programme du concours d'idées, situé dans un volume bas qui remplit l'angle entre le gymnase et les salles de gym, est cohérente avec le projet.

Technique

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et de plancher, du ratio entre surfaces, de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, de l'économicité de la construction, de l'ingénierie civile et du développement durable, le projet est qualifié de bon. Les points suivants ont été relevés.

L'auteur propose des gradins fixes limités en capacité, complétés par des gradins mobiles. Ce choix limite le nombre de spectateurs en cas d'utilisation simultanée des deux salles de sport. Le positionnement des WC visiteurs dans l'autre bâtiment n'est pas pratique et crée des conflits de circulation entre spectateurs et utilisateurs. Le système porteur de la toiture en bois, avec des poutres primaires sous-tendues et des caissons secondaires préfabriqués, est efficace et économe. Toutefois, l'encastrement des piliers bois à leur base et en tête présentent une stabilité insuffisante pour assurer leur assemblage et la reprise des efforts sismiques, ainsi que pour parer aux déformations vis-à-vis des grandes surfaces vitrées périphériques. Au niveau du développement durable, le projet est péjoré par une importante utilisation du sol. L'utilisation du bois est favorable à l'impact environnemental, mais affaibli par la durabilité de ce matériau en façade. La grande surface de vitrage représente un risque important de surchauffe. L'économicité du projet est jugée dans la moyenne.

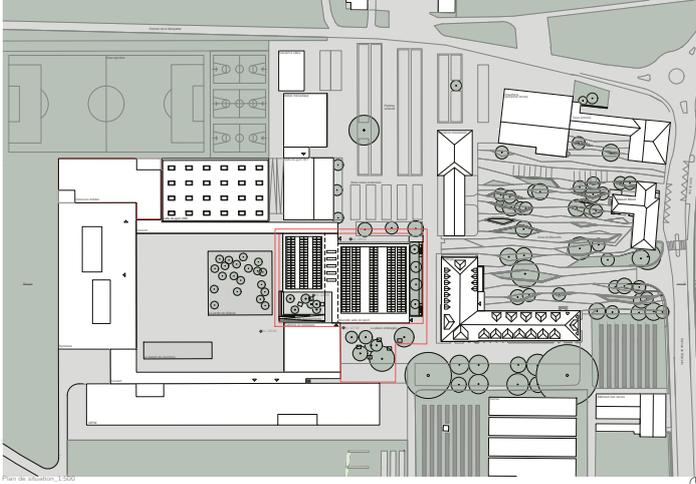
Le concept urbanistique et l'implantation sensible du projet ont été salués par le jury.



02. LES JARDINS DE MARCELIN

Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin à Moges

LES JARDINS DE MARCELIN



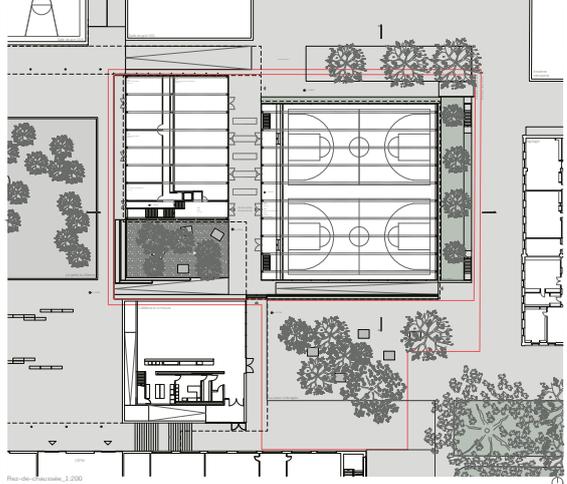
Coupe A-A_1:100

Les ateliers de concertation architecturale se sont déroulés sur plusieurs semaines. Ils ont permis de définir les orientations générales du projet et de valider le programme fonctionnel. Les ateliers ont été animés par l'architecte et ont rassemblé des représentants de l'administration, des enseignants, des parents d'élèves et des habitants du quartier. Ces ateliers ont permis de définir les orientations générales du projet et de valider le programme fonctionnel.

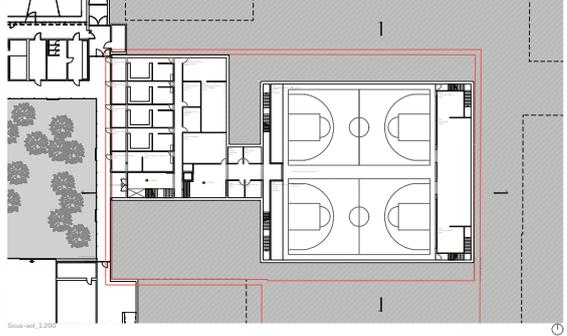
Le projet de salle de sport est situé dans un quartier en pleine croissance. Il s'agit d'un quartier mixte, composé de logements sociaux et de logements privés. Le projet de salle de sport est donc un élément clé de la mixité sociale et de la cohésion du quartier.



1:100 (real)



Plan de la salle de sport_1:200



Plan de la salle de sport_1:200

Nouvelle salle de sport sur le site d'aménagement de Marcelin à Morges

LES JARDINS DE MARCELIN

CONCEPTS GÉNÉRAUX

L'ambition est d'offrir un lieu de vie moderne, ouvert sur le monde, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.

Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.

CONCEPTS

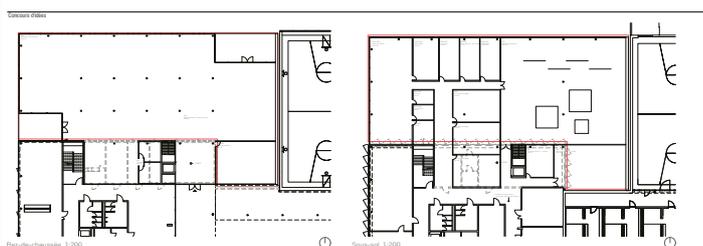
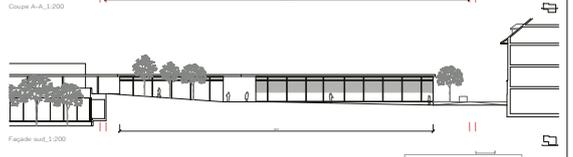
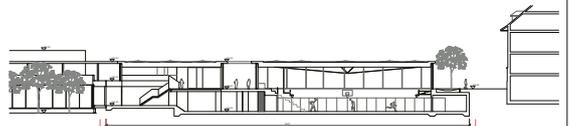
Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.

Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.

Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région. Le projet est conçu comme un véritable lieu de vie, capable de répondre aux besoins de la population locale et de servir de modèle pour les autres communes de la région.



ARCHITECTE
PONT 12 ARCHITECTES SA
RUE CENTRALE 15
1022 CHAVANNES-PRÈS-RENNES

INGÉNIEUR CIVIL
EDMS SA
CHEMIN DES POTEAUX 10
1213 PETIT-LANCY

INGÉNIEUR C/V/S
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS

INGÉNIEUR E
BETELEC SA VILLARS STE-CROIX

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

06. PANEM ET CIRCENSES

Urbanisme

Le nouveau volume s'insère naturellement dans la composition du bâti et délimite les espaces extérieurs de manière précise : une grande cour au sud, dans laquelle le programme du concours d'idées peut prendre place, un parvis d'entrée pour la salle de sport à l'ouest, en prolongement de l'esplanade, et le parking au nord, en prenant appui sur le portique existant, ce qui permet d'accrocher le nouveau bâtiment au système de déambulation.

Tout en reprenant la morphologie de l'école de 1990, la nouvelle volumétrie assume sa position centrale au cœur de Marcelin. Son impact sur le site est bien contrôlé et tout en retenue.

Architecture

L'esplanade est prolongée contre le volume émergeant de la salle de sport et sert de parvis d'entrée pour accéder aux gradins et à l'extension du programme du concours d'idées. Le patio creusé dans l'esplanade est un clin d'œil au jardin du silence et permet un apport de lumière naturelle bienvenue au rez-inférieur.

Par sa matérialité et sa sobriété, le nouveau bâtiment s'intègre bien à l'ensemble bâti tout en en marquant sa singularité. L'expression identique sur les quatre façades exprime la centralité du projet et soutient le dialogue qu'il crée avec les espaces publics. Le niveau de référence auquel le projet se rattache est celui de l'esplanade, c'est au-dessus de ce dernier que s'élèvent les façades vitrées. Au-dessous, un socle ceinture les trois autres façades, dont la hauteur obstrue la vue entre la salle de sport et les espaces qui la jouxtent ; la salle semble alors tourner le dos à l'Agrilogie.

Programme

L'entrée publique se situe sur l'esplanade, contre la pergola. Elle aurait mérité un espace d'accueil plus généreux, avec un hall qui ne soit pas entravé par le bloc des toilettes.

Au rez-inférieur, le programme est proprement organisé autour du patio, avec la salle polyvalente et les salles de théorie qui bénéficient de lumière naturelle, ce qui n'est pas le cas du couloir des vestiaires. L'accès commun pour les clubs et l'accès aux terrains extérieurs sont bien résolus.

La proposition d'agrandissement pour le concours d'idées contre la façade sud de la salle de sport est habilement traitée, en symbiose avec le concept d'implantation, et renforce l'ensemble de la composition. La proximité avec les espaces extérieurs majeurs et la bonne connexion avec les circulations principales la gratifie d'une situation privilégiée, en synergie avec la cafétéria, qui peut s'étendre. Si le jury souligne l'intelligence de la cohabitation de ces futures activités avec le programme existant, il regrette néanmoins l'impact de leur volume sur la place extérieure au sud, ainsi que l'obstruction de liaison de cette cour avec l'esplanade, qui en résulte.

Technique

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et de plancher, du ratio entre surfaces, de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, de l'économicité de la construction, de l'ingénierie civile et du développement durable, le projet est qualifié de bon. Les points suivants ont été relevés.

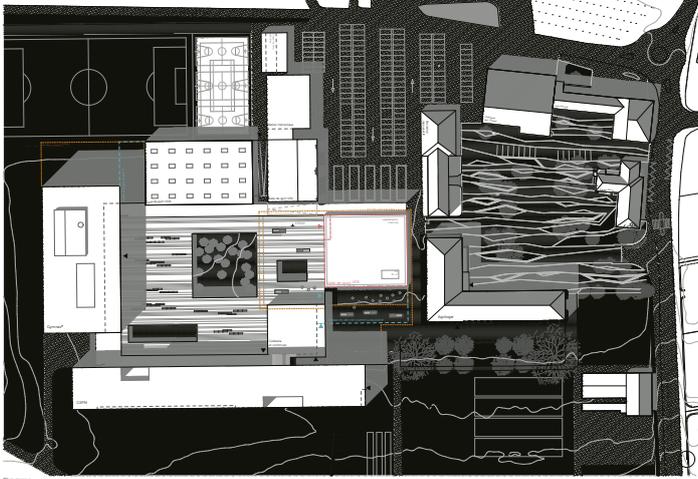
La surface des gradins est légèrement inférieure au programme. L'organisation et le positionnement des locaux des vestiaires et WC n'est pas jugée optimale. La hauteur de la salle polyvalente est inférieure aux exigences du programme. Le système porteur de la toiture est efficace et permet un montage rapide. La stabilité sismique est plausible, le noyau maçonné du niveau supérieur pouvant créer une rigidité de la toiture bois. Au niveau du développement durable, l'utilisation du bois en toiture est favorable à l'impact environnemental, mais cet aspect est affaibli par la durabilité de ce matériau en façade. Le volume d'excavation est supérieur à la moyenne. La très grande surface de vitrage représente un risque important de surchauffe. L'économicité du projet est jugée dans la moyenne.

Le jury reconnaît les grandes qualités du projet PANEM ET CIRCENSES, qui sont sa simplicité et sa précision, ainsi que l'intégration des espaces du concours d'idées, qui sont développés avec maîtrise.



06. PANEM ET CIRCENSES

Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges



Plan Niveau 0.000



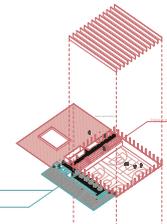
PANEM ET CIRCENSES

Programme
 Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges. Il s'agit de construire un gymnase polyvalent de 1200 places assises, capable d'accueillir des événements sportifs, culturels et sociaux. Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges.

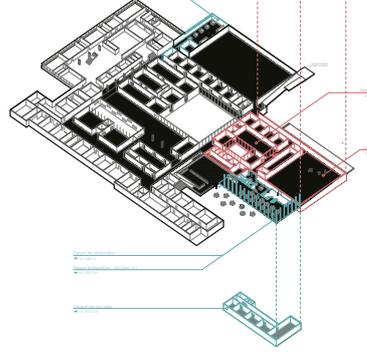


Programme
 Le programme de l'édifice est polyvalent et doit permettre d'accueillir des événements sportifs, culturels et sociaux. Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges.

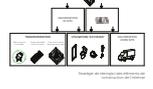
Le bâtiment élève
 Le bâtiment élève est composé de trois volumes principaux : un volume principal de 1200 places assises, un volume de 200 places assises et un volume de 100 places assises. Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges.



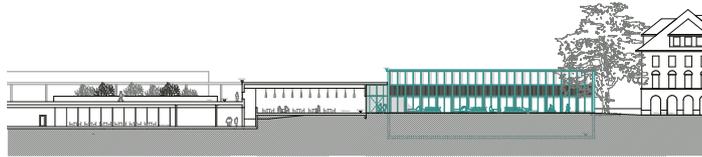
Particularités
 Le bâtiment élève est composé de trois volumes principaux : un volume principal de 1200 places assises, un volume de 200 places assises et un volume de 100 places assises. Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges.



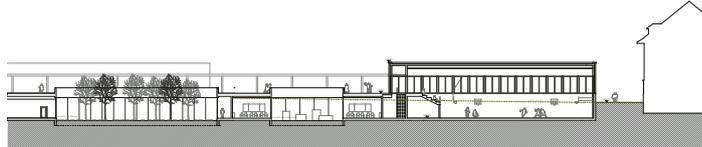
Particularités
 Le bâtiment élève est composé de trois volumes principaux : un volume principal de 1200 places assises, un volume de 200 places assises et un volume de 100 places assises. Le projet a été initié par le Service de Développement Urbain de la commune de Morges.



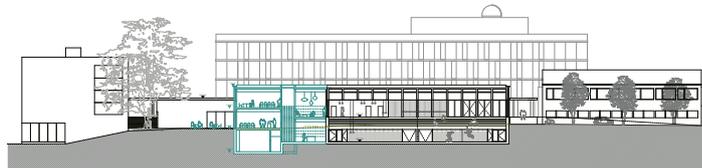
Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcollin à Morges



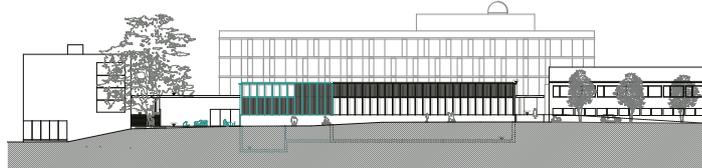
Elevation sud
L000



Coupe longitudinale AA
L000

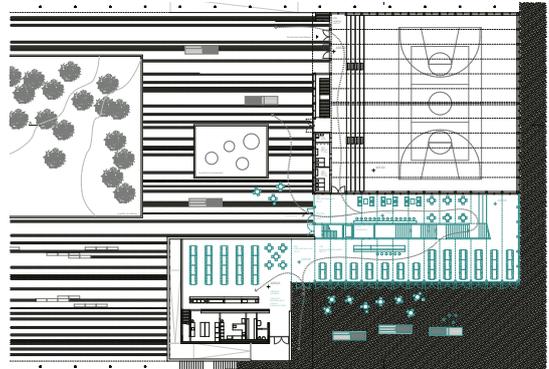


Coupe transversale BB
L000



Elevation est
L000

PANEM ET CIRCENSES



Plan Niveau -0.1 Deck et cour
L000



Plan Niveau -1.1 Sous-sol
L000

ARCHITECTES
ANDRE CAMPOS . JOANA MENDES
ARQUITECTOS LDA
RUA JOAO DE DEUS, N°71 - CV DIR.
4100-460 PORTO /PRT

INGÉNIEUR CIVIL
PROAFA - SERVIÇOS ENGENHARIA SA
CAIS DO LUGAN, 224, 2°ESQ
4400-492 VILA NOVA DE GAIA /PRT

INGÉNIEUR C/V/S/E
ACOUSTIQUE
SÉCURITÉ
PROAFA - SERVIÇOS ENGENHARIA SA
VILA NOVA DE GAIA /PRT

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

17. AGORA

Urbanisme

Le projet s'appuie sur les tracés régulateurs pour s'implanter de manière précise dans la structure existante, ce qui permet de définir clairement les trois espaces extérieurs au nord, au sud et à l'ouest, avec le prolongement de l'esplanade, dans lequel un petit patio est découpé. Le rapport volumétrique qui s'établit avec le bâti environnant est équilibré.

Sur l'esplanade, un portique annonce l'entrée principale de la salle et le caractère public du lieu ; il s'adresse à l'espace de la cour, compris comme une agora, lieu de discussion et d'échange.

Architecture

L'expression architecturale des façades est traitée avec sobriété et de manière identique sur les quatre côtés, comme pour souligner la centralité qu'assume le bâtiment et le dialogue qu'il cherche avec son entourage. Cependant, un socle opaque vient légèrement contredire cette intention.

Les salles de théorie et la salle polyvalente s'ouvrent sur un très petit patio, avec un problème de vis-à-vis, et n'établissent aucune relation avec le couloir le long du jardin du silence, pourtant adjacent. Les couloirs d'accès aux vestiaires et aux salles sont borgnes et sans grande qualité spatiale.

D'une manière générale, la lumière naturelle est insuffisante au rez-inférieur. Le plan laisse apparaître une certaine cohérence distributive, mais l'organisation fonctionnelle et les espaces créés n'offrent pas les qualités attendues, notamment par les relations que ce nouveau programme entretient avec les circulations existantes et le jardin du silence, qui ne sont pas suffisamment exploitées.

Dans la salle de sport, les poutres de la structure portent sur la plus grande dimension, ce qui rend difficile la séparation des deux salles à l'aide d'un rideau.

Programme

Le positionnement du patio n'est pas très précis et n'apporte pas toute la lumière naturelle requise pour pouvoir s'orienter aisément. Le local des engins n'est accessible que depuis une des deux salles.

L'agrandissement pour le concours d'idées est proposé dans un bâtiment de trois niveaux qui vient fermer l'angle nord-ouest du site. Le jury regrette le caractère identique donné à ces trois entités par leur empilement, qui devient de ce fait très fonctionnel.

Technique

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et de plancher, du ratio entre surfaces, de l'économie de la construction, de l'ingénierie civile et du développement durable, le projet est qualifié de bon. Au regard de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, il présente pourtant des difficultés importantes à résoudre. Les points suivants ont été relevés.

L'auteur propose des gradins fixes très clairement sous-dimensionnés pour l'accueil de 240 personnes assises. Il déroge de manière importante au programme sur ce point. Les surfaces d'installations techniques sont insuffisantes. La séparation phonique entre les deux salles s'avère problématique dû à la structure de toiture proposée. L'accessibilité au local des engins est impossible pour la salle sud en cas d'utilisation simultanée des salles. Le système porteur de la toiture est simple structurellement et rapide au montage. Cependant, le sens de portée n'est pas optimal. La stabilité sismique est plausible, le noyau maçonné du niveau supérieur pouvant créer une rigidité de la toiture bois. Au niveau du développement durable, le projet ne propose pas de surfaces vertes, hormis la végétalisation en toiture plate. L'utilisation du bois est favorable à l'impact environnemental, mais cet aspect est affaibli par la durabilité de ce matériau en façade. La très grande surface de vitrage présente un risque important de surchauffe. L'économie du projet est jugée dans la moyenne.

La simplicité de cette proposition a été reconnue par le jury, qui salue également la volonté de l'inscrire dans la continuité du plan existant. Malheureusement, le projet souffre d'imprécisions.



17. AGORA

Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcolin à Morges

Agora



DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcolin à Morges. L'édifice est conçu pour accueillir des activités sportives variées, notamment du basketball, du volleyball et du badminton. La salle est dotée d'un grand espace ouvert, d'un plafond haut et d'une structure métallique robuste. L'architecture est moderne et économe, avec une utilisation maximale de la lumière naturelle grâce à une large façade vitrée. Le bâtiment est intégré dans un environnement paysager soigné, avec des zones de circulation piétonne et des espaces verts adjacents.

PROGRAMME

- Salle de sport principale (basketball, volleyball, badminton)
- Accueil et vestiaires
- Sanitaires
- Espaces de rangement
- Zone d'attente

CONSTRUCTION

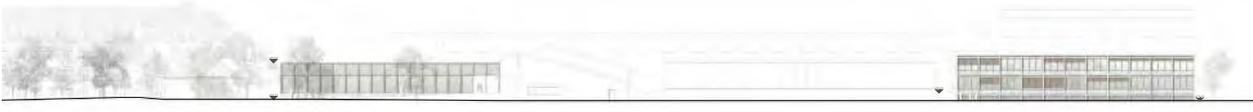
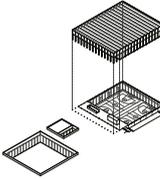
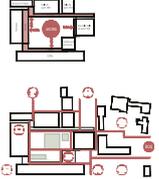
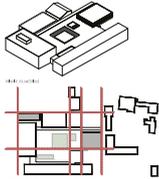
Le bâtiment est construit en ossature métallique, avec des murs et plafonds en béton. Le revêtement de sol est en bois massif pour répondre aux exigences sportives. La toiture est plate et est dotée d'un système de ventilation naturelle. Les fenêtres sont à double vitrage pour assurer l'isolation thermique et acoustique. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental.

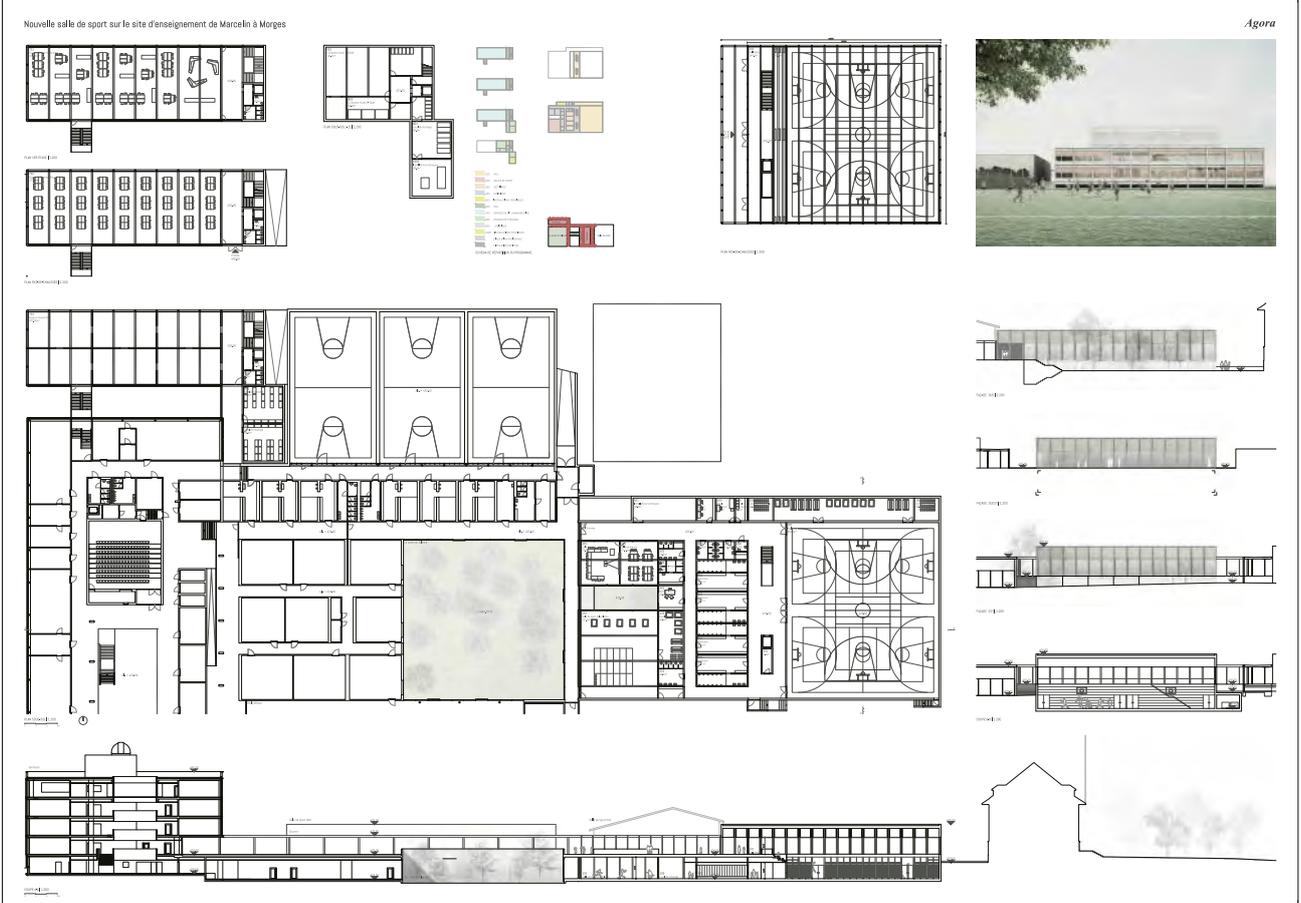
ENVIRONNEMENT

Le site est bien desservi par les transports en commun et dispose d'un accès facile pour les personnes à mobilité réduite. Des mesures ont été prises pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment, notamment par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et l'utilisation de systèmes de chauffage et de refroidissement à haute efficacité énergétique.

CONCLUSION

Cette nouvelle salle de sport représente un investissement important pour l'école de Marcolin à Morges. Elle offre un cadre idéal pour les activités sportives et contribue à améliorer le bien-être et la santé des élèves. L'architecture moderne et durable du bâtiment reflète les valeurs de l'école et s'intègre harmonieusement dans le paysage local.





ARCHITECTE
ERIC DUNANT SIA
ATELIER D'ARCHITECTES SÂRL
CHEMIN DU PONT-DE-VILLE 13
1224 CHÊNE-BOUGERIES

INGÉNIEUR CIVIL
JEAN-CHARLES D'INCAU
RUE DES MARAÎCHERS 10BIS
1205 GENÈVE

INGÉNIEUR C/V/S
MIKE HUMBERT SÂRL MEYRIN

INGÉNIEUR E
DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA
PLAN-LES-OUATES

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

12. CLEVELAND Z

Urbanisme

Le volume proposé occupe presque la totalité du périmètre d'implantation, s'étendant de l'esplanade existante jusqu'au bâtiment de l'Agriologie, ce qui lui confère une grande emprise au sol. Sa hauteur s'aligne sur celle de la cafétéria et de la galerie couverte, lui permettant une bonne intégration volumétrique qui compense son étalement.

Le bâtiment est coupé en deux par un hall d'entrée qui traverse tout le bâtiment du nord au sud et qui se singularise par sa volumétrie émergente. On y accède depuis le parking comme depuis la cour sud. Ce hall structure tout le bâtiment et traduit la volonté conceptuelle de privilégier la fonction publique du nouveau bâtiment.

La proximité que le nouveau bâtiment entretient avec la cafétéria péjore la liaison entre l'esplanade et la cour sud, qui devient un couloir entre deux façades très rapprochées.

Architecture

La salle de gymnastique est accolée à l'esplanade et s'ouvre sur le jardin du silence, alors que les vestiaires sont enterrés sous les salles spéciales. La relation directe entre la salle de sport et un hypothétique espace d'exposition font douter le jury, qui regrette le choix de cette typologie qui place les vestiaires à l'opposé des circulations internes du Gymnase et du CEPM, ce qui génère des longs couloirs borgnes pour y accéder.

Les façades du bâtiment sont recouvertes d'une tôle métallique, qui confère à l'ouvrage un aspect industriel et atemporel se distinguant du contexte, tout en le respectant.

Le traitement de la cour sud, devant la cafétéria, est très minéral. Le patio qui y est creusé pour amener la lumière naturelle dans l'espace de l'extension au rez-inférieur est très petit, et ne réussit pas à adoucir l'austérité de la cour.

Un grand soin a été apporté au développement du projet, à sa représentation et à ses fonctionnalités.

Programme

Les gradins de la salle de sport et les salles de théorie et polyvalente sont disposées de part et d'autre du hall d'entrée, à même niveau que l'espace extérieur du parking. La salle polyvalente, en face du bâtiment de l'Agriologie, revêt un caractère très public.

La salle de sport vient s'accoler à l'esplanade existante, mais en n'offrant à ce niveau qu'une relation visuelle, sans accès. Au rez-inférieur, le couloir de distribution le long du jardin du silence se dilate pour accueillir l'espace d'exposition de l'agrandissement du concours d'idées, avec des gradins orientés vers la salle.

En privilégiant l'accueil public en surface, le projet manque sa cible en créant des distributions internes quelque peu complexes.

Le programme de l'agrandissement pour le concours d'idées est réparti en trois endroits sur le site : dans le couloir le long du jardin du silence pour l'espace d'exposition, dans un volume ajouté à l'angle nord-ouest du Gymnase pour l'espace de vie communautaire, et dans un volume enterré sous la cour sud pour l'espace de restauration, dont l'accès et la spatialité manquent de qualité.

Technique

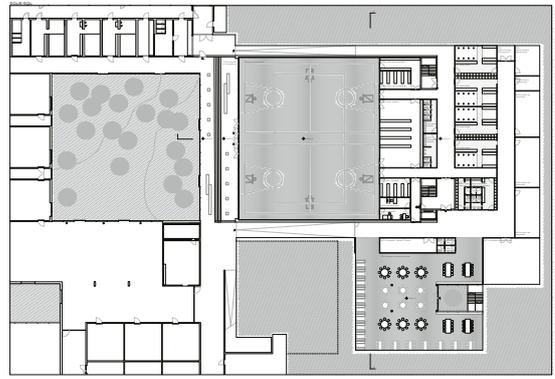
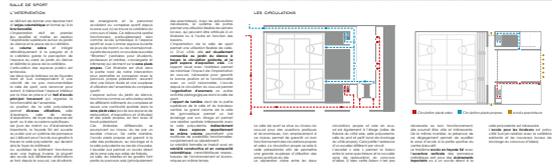
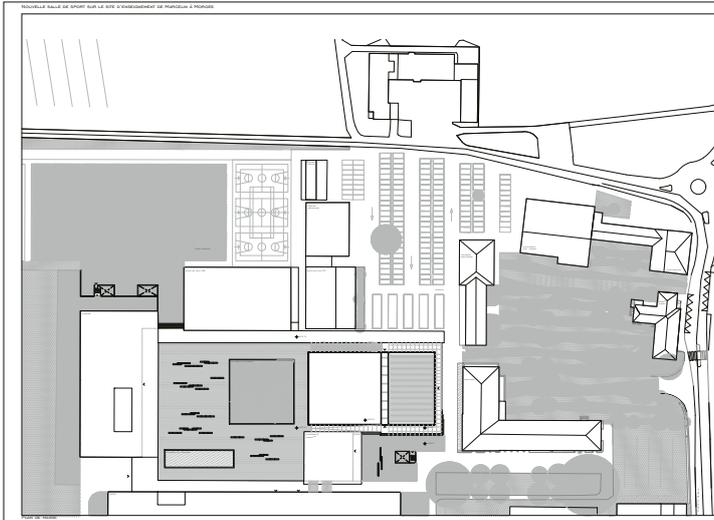
Analysé sous l'angle de l'ingénierie civile et du développement durable, le projet est qualifié de bon. Il présente des manquements au niveau du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles, aux surfaces de plancher et du ratio entre surfaces. Au regard de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, il présente des difficultés importantes à résoudre. Le projet n'est pas efficace économiquement. Les points suivants ont été relevés.

L'auteur propose des gradins fixes sous-dimensionnés pour l'accueil de 240 personnes assises et ne répond pas au programme sur ce point. À l'inverse, la salle polyvalente est surdimensionnée, ainsi que les locaux logistiques de manière générale. La surface des circulations horizontales est importante. Les surfaces d'installations techniques sont insuffisantes. Au niveau de l'organisation des vestiaires, la séparation entre pieds propres et pieds sales fonctionne mal pour les utilisateurs venant de l'extérieur. La séparation phonique entre les deux salles de gym s'avère très problématique, dû à la structure de toiture proposée, et la hauteur libre de 7 m sous engins au plafond n'est pas respectée. Le système de grille de poutre bois de la toiture est très efficace structurellement, mais nécessite de nombreux assemblages, une préfabrication pas possible et une durée de montage longue sur le chantier. La stabilité sismique est plausible. Au niveau du développement durable, la faible compacité du projet et le grand volume bâti sont défavorables. Le projet ne propose pas de surfaces vertes, hormis la végétalisation en toiture plate. L'économicité du projet est jugée supérieure à la moyenne et à la cible.

Si le jury a reconnu les qualités de ce projet soigné et sans prétention, qui privilégie l'aspect public du programme, il doute toutefois de la disposition des vestiaires et des circulations internes compliquées et peu attractives qui en résultent.



12. CLEVELAND Z



ARCHITECTES

ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL
VIA DUFOUR 2
6900 LUGANO

STUDIO MATTEO ROSSETTI

VIA GIAMBOLOGNA 29
20136 MILANO /ITA

INGÉNIEUR CIVIL

PASSERA E ASSOCIATI
STUDIO D'INGEGNERIA SA
VIA ALLA SGUANCIA 5
6912 LUGANO

INGÉNIEUR C/V/S

WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS

SIXIÈME RANG / SIXIÈME PRIX

20. FORUM**Urbanisme**

Le nouveau volume se positionne à équidistance entre le jardin du silence et le bâtiment d'Agrilogie, permettant, d'un côté, d'aménager un parvis d'entrée généreux devant l'entrée publique de la salle de sport et, de l'autre, de ménager une distance respectable avec l'Agrilogie, ce qui favorise la relation entre le parking et la cour au sud. Sur l'axe est-ouest, le bâtiment se distancie du portique de déambulation, ouvrant ainsi la relation avec la cour de Marcelin. Par contre, l'espace entre la façade sud et la cafétéria est trop étriqué, ce qui prétérite fortement la connexion entre la cour sud et l'esplanade.

Des espaces extérieurs de qualité résultent de la bonne implantation du bâtiment. La volumétrie contenue s'insère élégamment parmi les gabarits existants.

Architecture

La salle de sport est conçue comme un troisième patio, sur lequel une toiture volante se détache du sol pour offrir un maximum de transparence à travers le bâtiment.

Le parti architectural est simple et s'exprime clairement en trois couches : un socle en béton accueillant les fonctions complémentaires aux salles de gymnastiques, un corps vitré et une toiture tridimensionnelle en bois.

Le choix d'une toiture en caisson ne facilite pas l'intégration d'un rideau de séparation des salles. Le jury s'interroge sur la nécessité de créer des lanterneaux dans cette toiture, alors que les façades sont vitrées sur les quatre côtés. La conception statique proposée pour cette toiture n'est pas réalisable et cause des problèmes de ponts thermiques.

Les salles de sport ne sont pas équipées d'issues de secours vers l'extérieur.

Programme

Un vaste hall d'entrée et d'accès aux gradins révèle la fonction publique de la salle de sport et affirme sa relation avec les autres écoles situées autour de l'esplanade. Son surdimensionnement permet d'accueillir l'espace d'exposition souhaité par le concours d'idées.

Au rez-inférieur, les salles de théorie et polyvalente sont éclairées en second jour, à travers le couloir le long du jardin du souvenir. L'organisation générale est bien réfléchie, mais les couloirs menant aux vestiaires et à la salle de sport et la circulation verticale de cette dernière sont résolus de manière très fonctionnelle, sans aucune qualité spatiale ni lumière naturelle.

Le local de stockage, qui est destiné à la salle polyvalente, n'est pas accessible pour cette dernière.

Une partie du programme du concours d'idées trouve place dans le hall d'accueil des gradins, alors que l'autre est enterrée sous

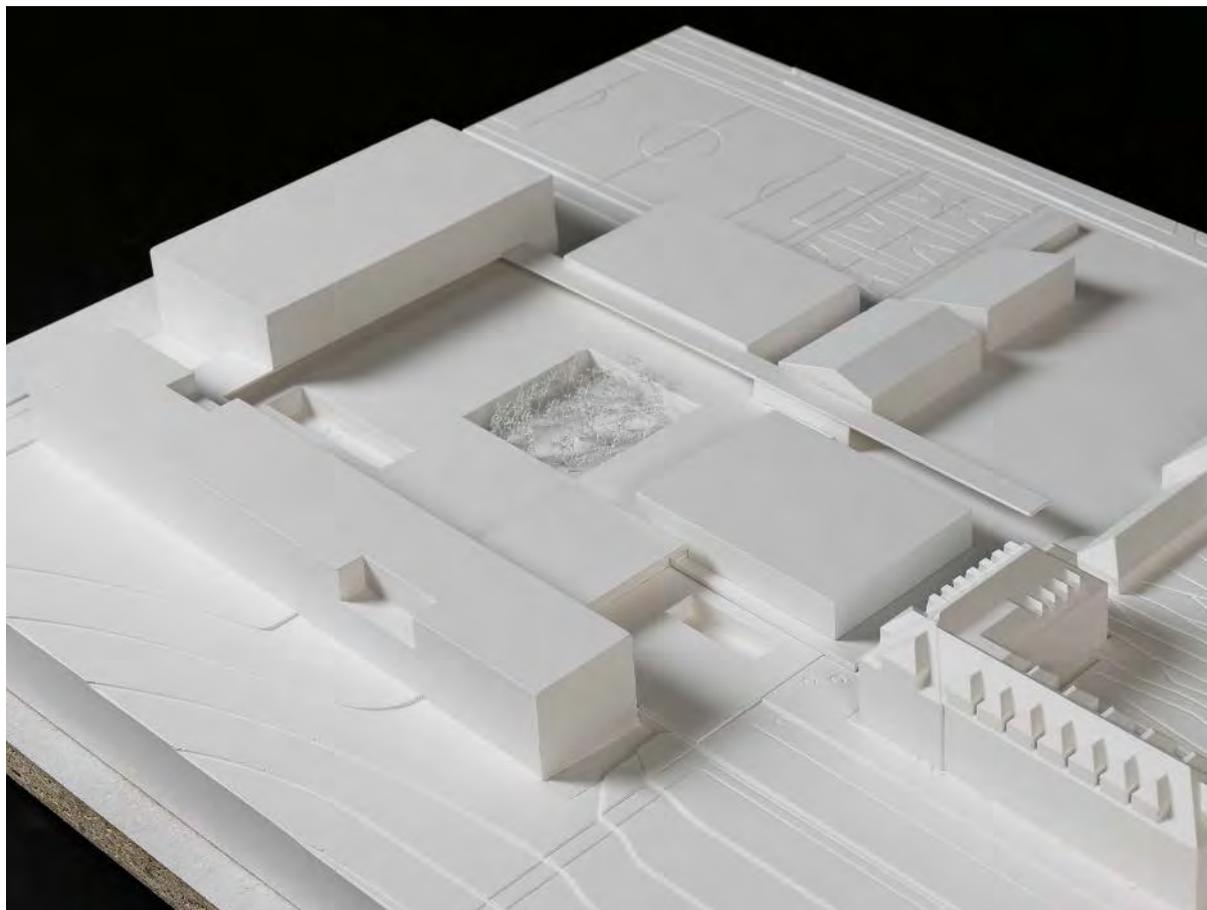
la cour sud et autour de la salle de sport. Cette extension du rez-inférieur apporte une plus-value à l'organisation de ce niveau, mais le jury s'interroge sur la pertinence du prolongement du système des patios au-delà de l'esplanade. Par ailleurs, la disposition des locaux de stockage en enfilade n'est fonctionnellement pas possible.

Technique

Sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et de plancher et du ratio entre surfaces, le projet respecte au plus près les surfaces demandées. Il propose par contre un hall d'entrée surdimensionné pour une salle double. À l'inverse, les surfaces d'installations techniques sont insuffisantes. Il se situe en retrait au niveau de l'efficacité et de l'organisation des équipements sportifs, en présentant des difficultés à résoudre. La séparation phonique entre les deux salles de gymnastique s'avère très problématique, dû à la structure de toiture proposée, et la hauteur libre de 7 m sous engins au plafond n'est pas respectée. Analysé sous l'angle de l'ingénierie civile le projet n'est pas efficace.

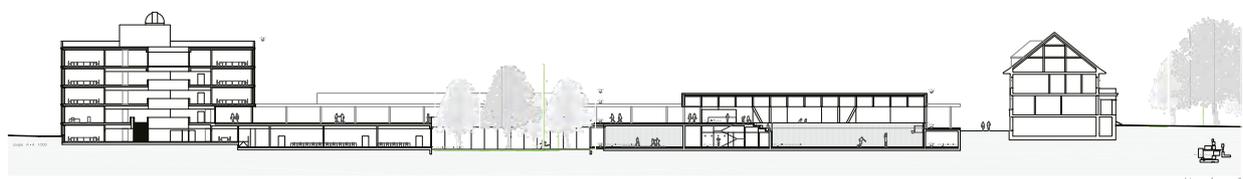
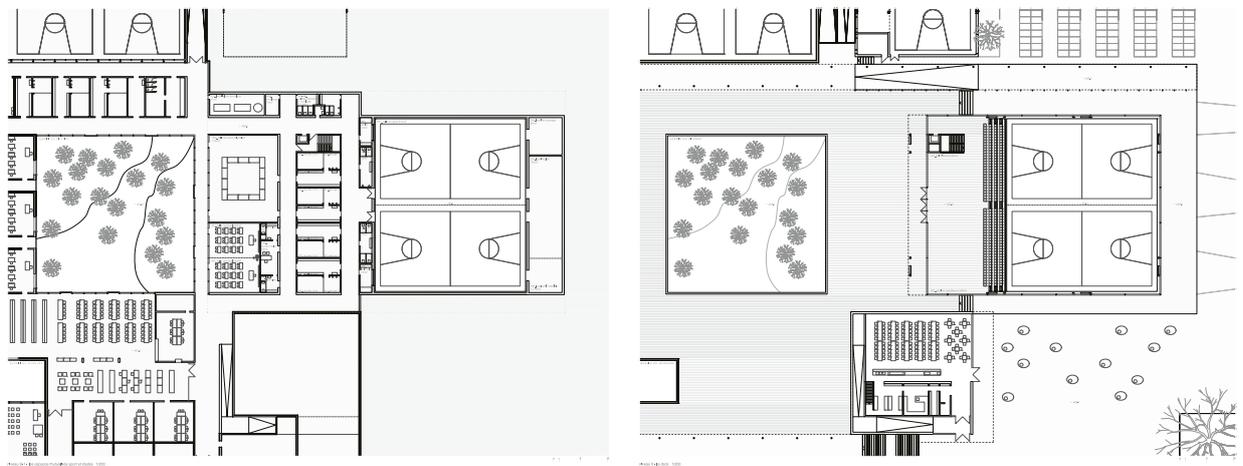
Le système de grille de poutres de la toiture, de trame rectangulaire, manque d'efficacité. La section des piliers devrait vraisemblablement être augmentée pour reprendre les contraintes et leur inclinaison devrait être inversée pour obtenir une stabilisation optimale. Au niveau du développement durable, le volume bâti élevé est défavorable et la très grande surface de vitrage présente un risque important de surchauffe. Le projet ne propose pas de surfaces vertes, hormis la végétalisation en toiture plate. L'économicité du projet est jugée dans la moyenne.

Ce projet se démarque par la simplicité de son parti et par la clarté du volume émergeant, même si ce dernier aurait gagné à être plus compact. La lecture du site et la bonne compréhension de ses particularités se traduisent dans une organisation générale bien pensée, mais dans laquelle subsistent des dysfonctionnements.



Nouveau salle de sport sur le site d'enseignement de Marcollin à Morges

FORUM



ARCHITECTES
GALLETTI & MATTER ARCHITECTES
CHEMIN DU LANGUEDOC 30A
1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL
MP INGÉNIEURS SA
RUE DU CENTRE 16
1023 CRISSIER

INGÉNIEUR C/V/S/E
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE

SEPTIÈME RANG / SEPTIÈME PRIX

25. LES PIEDS SUR TERRE

Urbanisme

Le projet LES PIEDS SUR TERRE opte pour un parti résolument différent des autres. Celui d'un bâtiment public qui s'inscrit au cœur du site de Marcelin, comme articulation entre la cour historique de Marcelin et celle de l'extension de 1990 et qui agit comme pivot entre les espaces extérieurs. En se distanciant de l'esplanade existante, il laisse apparaître une cour en pleine terre, bordées de gradins, dans laquelle le programme du concours pourra occuper la moitié de la surface, en s'accolant à la salle de sport.

Le portique de déambulation est replié sur son quatrième côté autour de l'esplanade existante et souligne le caractère unitaire de cette cour.

La grande force de cette implantation est cependant contre-carrée par la relation tendue entre la façade ouest de l'Agrilogie et le nouveau bâtiment, dont la proximité évoque un espace trop urbain pour un site paysager comme celui de Marcelin.

Architecture

Au rez-de-chaussée, le plan traduit bien le concept d'articulation souhaité par le bâtiment, en privilégiant les connexions de plain-pied, avec une entrée côté parking, une entrée côté cour de Marcelin et une entrée vers la cour sud de la cafétéria.

L'organisation des espaces et des fonctions, en plan comme en coupe, est cohérente avec le parti choisi, mais les qualités du projet deviennent des défauts lorsque les commodités attendues par les utilisateurs ne sont pas résolues. Par le choix conceptuel de ne pas enterrer le programme, la relation de la circulation du nouveau bâtiment avec le système distributif existant au rez-inférieur n'est pas très convaincante.

Le langage architectural proposé par le système constructif en terre crue, autonome et massif, s'intègre singulièrement dans l'écriture architecturale déjà hétéroclite du bâti existant, tout en permettant une bonne gestion de la lumière naturelle et un contrôle des risques de surchauffe.

En conséquence d'un parti qui vise à limiter au minimum les excavations, le projet devient très haut et compact.

La façade sud est laissée borgne en vue d'accueillir l'agrandissement du concours d'idées. Si le programme d'extension ne devait pas se réaliser, l'impact de ce mur sur l'esplanade est questionnable.

Programme

Comme conséquence de ne pas enterrer le programme, la salle de gymnastique est placée au premier étage et les gradins au deuxième étage, ce qui rend l'organisation du bâtiment plus complexe, notamment la circulation des élèves qui viennent du rez-inférieur et celle du public qui doit monter deux niveaux et croise le cheminement des sportifs.

Le programme d'agrandissement du concours d'idées est réparti dans les trois niveaux d'un bâtiment, de la même hauteur que la salle de sport, qui vient s'accoler à celle-ci, dans un espace laissé libre à son intention. Bien que séduit par la tentative de résoudre le tout en un, le jury doute de l'importance de la volumétrie finale, qui péjore le principe même du projet et son intégration dans le site paysager.

Le jury salue cette contribution qui apporte une réflexion pertinente sur la manière d'aborder la problématique et propose projet cohérent et abouti, mais dont certaines fonctionnalités n'ont pu être résolues.



NOUVELLE SALLE DE SPORT SUR LE SITE D'ENSEIGNEMENT DE MARCELIN A MORGES

Plan des aménagements extérieurs - 1/500

LES PIEDS SUR TERRE

Concept

Le terrain délimité encadre les deux grands espaces formés le plateau de Marcellin. En plus le volume complexe le court Ouest alors que son rapport est en le plateau des bâtiments historiques. Cette configuration est la base des deux plans de développement du site. Il consiste au cœur de Marcellin une zone d'activités sportives en valeur des deux grandes zones existantes de site. L'objectif est de créer un espace de vie communautaire et de créer un espace architectural distinct mais capable de dialoguer avec l'architecture des deux grands espaces du site.

Plus tard, ce volume offre des espaces en interaction avec les deux volumes pour former les espaces d'entrée. A l'ouest contre le socle un espace en plein avec cour et les courtois, orientés vers la position d'entrée de grands bâtiments en face avec les regards de ses constructions.

Structure - Energie - Sécurité

Chaque partie plane en bois lamelle-collée franchissant la partie principale de la salle de sport. Associer aux supports les éléments, elle forme des éléments. Au fur et à mesure de la construction de la salle de sport, les éléments sont réalisés au préalable de la salle polystyrène et offre l'isolation acoustique. L'ensemble de l'ensemble respecte les exigences de l'air intérieur. Les espaces nécessitent une ventilation mécanique balancée d'un système à double flux en particulier les espaces de détente ou une récupération de la chaleur des eaux usées est également envisagée. Le bâtiment sera raccordé à la centrale de chauffage à l'échelle régionale par le site.

La distance entre la centrale existante (sur roof en béton) et le nouveau bâtiment (facade en respectant respect à l'origine) offre des entre bâtiments de hauteur comprise avec des parois extérieures F20 et F21.

Architecture - Matérialisation - Développement durable

La simplicité conceptuelle du projet s'avère d'une matérialisation construisant des ambiances différenciées en lien avec leur usage. Au rez les murs en bois lamelle-collée structure porte, bois massif et bois offre la robustesse nécessaire à ces fins. Les coupes transversales des toitures en bois offre la structure et construction un plateau inférieur de bonne qualité d'isolation phonique. A l'étage la structure existante en bois apporte la grande partie, elle est conçue pour que le système existant en bois apporte les la toiture existante et continue l'ambiance de la salle.

L'organisation et la matérialisation procèdent d'un plan des conditions constructives de répondre aux exigences environnementales actuelles en matière de technologie et d'énergie grâce à l'usage innovant. Par exemple en utilisant les constructions existantes au lieu avec le toit le projet génère une grande simplicité constructive et assure l'absence et ventilation naturelle chaque fois que c'est possible. L'orientation des principaux espaces, respecte aux possibilités de ventilation naturelle et à l'usage thermique du site, sont conçues pour maximiser naturellement le traçage intérieur en été.

Organisation, Concours de projet - Concours d'idée

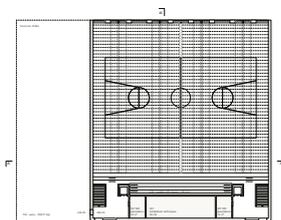
La position et le volume de la salle de sport construite dès le départ le terrain est utilisé en totalité, la salle polystyrène et les murs de Marcellin. A l'étage, la salle de sport bénéficie de la toiture du toit et du rapport au paysage.

En deuxième étape le volume accueille le restaurant, les espaces de détente, d'étude et d'activités ainsi que la salle de sport. Ces espaces bénéficient de la toiture naturelle, visible de tous les participants à la vie du site. Ce choix permet une gestion durable des espaces de détente, d'étude et de loisirs (été-hiver).

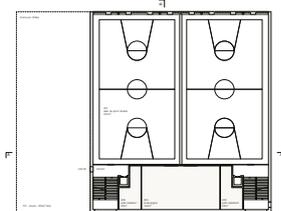
Dans la salle les espaces se font au gré de la vie et au CPE s'ouvrent sur la partie du site. Le dialogue des espaces entre concours d'idée et concours de projet favorise une approche d'habitat qui permettrait une matérialisation des espaces.

• NOUVELLE SALLE DE SPORT SUR LE SITE D'ENSEIGNEMENT DE MARCELIN A MORGES •

• LES PIEDS SUR TERRE •



• Plan du 2000m stage - 1/1000



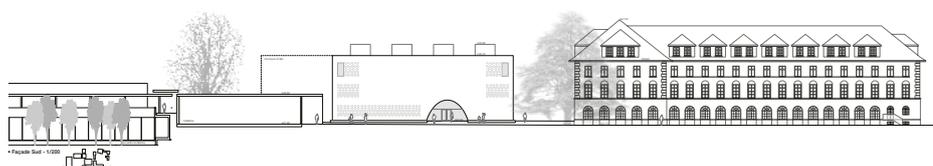
• Plan du 1er stage - 1/1000



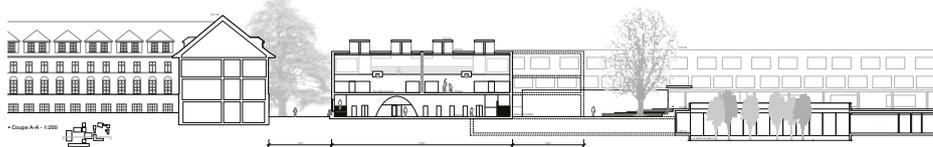
• Plan du 1er de chalet - 1/1000



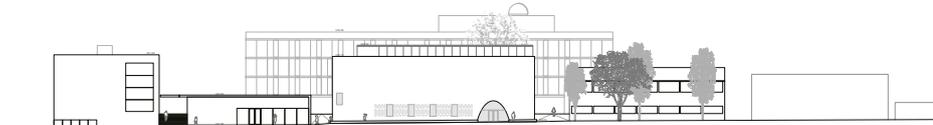
• Plan du 2nd chalet - 1/1000



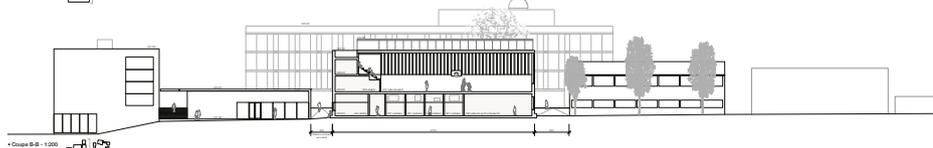
• Façade Sud - 1/1000



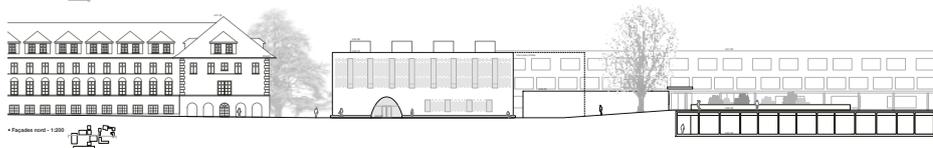
• Coupe S.A. - 1/1000



• Façade est - 1/1000



• Coupe S-B - 1/1000



• Façade nord - 1/1000

7. Présentation des projets non primés

01. MOBY

CHARLES CAPRÉ, ARTHUR DE BUREN, LORENZA DONATI ET ANTOINE BARJON ARCHITECTES
LAUSANNE, ZÜRICH, PARIS /FRA
BOIS INITIAL SA MORGES
SORANE SA LAUSANNE
ATELIER OLGA SÀRL RENENS

03. HEIHÔ

MADELEINE ARCHITECTES SÀRL VEVEY
GUYAZ & MERY SÀRL SION
EFFICIENCE THERMIQUE SÀRL VEVEY

05. MARGUERITE

ALTORFER BON ARCHITECTES ZURICH
EDMS SA PETIT-LANCY
PLANAIER SA YVERDON-LES-BAINS

07. SALLE DES SOLEILS

CCJVV OFFICE ARCHITECTS, SLP MADRID /ESP
ZS INGÉNIEURS CIVILS SA ONEX
SRG | ENGINEERING LE MONT-S/LAUSANNE

08. L'ESCARPIN DE CENERENTOLA

THIBAUD BABLED ARCH. URBANISTE PARIS /FRA
KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE

09. SOLITAIRE MAIS SOLIDAIRE

CHARLES JENNY ARCHITECTE LAUSANNE
BRODARD & BILLIAERT SA LONAY
LARIVÉ ARCHITECTE-SPÉC. INCENDIE LAUSANNE
BOSS & ASSOCIÉS ING.-CONSEILS SA ECUBLENS
DLH TECHNIQUES CVS SÀRL GRANDSON

10. LE TEMPLE

EC ARCHITECTES SÀRL NEUCHÂTEL
DH ATELIER D'INGÉNIEURIE LE LANDERON
JAKOB FRÈRES-CVSE SWISS LE LANDERON

11. VANDANGES

ZO2STUDIOS SÀRL LAUSANNE
NICOD INGÉNIEURS CIVILS SA ORBE
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE

13. WOOD

JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY
PETIGNAT & CORDOBA ING. CONSEILS SA MONTREUX
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
EEO ETUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA LAUSANNE

14. LE FIL D'ARIANE

INDEX ARCHITECTES SÀRL LUTRY
MGI INGÉNIEURS SA ROMONT
JAQUET-HELFER SÀRL BULLE
PERRIN & SPAETH ING. CONSEILS SA RENENS
ENPLEO SÀRL LAUSANNE

15. BACCHUS

ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE

16. ALINÉA

ZID ARCHITECTURE SÀRL CHAMBÉSY
B. OTT ET C. ULDRY SÀRL THÔNEX
EFFIN'ART SÀRL LAUSANNE
ZANINI V. BAECHLI P. ET ASSOCIÉS,
INGÉNIEURS-CONSEILS SA GENÈVE
AD ENGINEERING SA DENGES

18. LE DERNIER WAGON

DESCHENAU ARCHITECTES SÀRL FRIBOURG
MG ASSOCIÉS SÀRL ARCH. PAYSAGISTE VUISSENS
VINCENT BECKER INGÉNIEURS SÀRL FRIBOURG
AEBITECH SA BELFAUX
DUCHEIN, ÉTUDES TECHNIQUES SANITAIRES
VILLARS-SUR-GLÂNE
OPEN-ING SA GIVISIEZ

19. PUZZLE

MUE ATELIER D'ARCHITECTURE SAS PARIS /FRA
CHABLOZ & PARTENAIRES SA ECHALLENS
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS

21. LE PETIT DERNIER

EIDO ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS
INGENI SA FRIBOURG
AMSTEIN + WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE

22. ENTRE-DEUX

BARRE BOUCHETARD ARCHITECTURE / B2A
PARIS /FRA
MCR & ASSOCIÉS INGÉNIEURS CIVILS SÀRL VEVEY
CHAMMARTIN & SPICHER SA VEVEY
CICÉ CABINET D'INGÉNIEURS CONSEILS
EN ÉLECTRICITÉ SÀRL VEVEY
CCTB SA - BUREAU TECHNIQUE SANITAIRE VEVEY

23. PAPHIOPEDILUM

CLR ARCHITECTES SA GENÈVE
PASCAL HEYRAUD ARCH. PAYSAGISTE NEUCHÂTEL
EDMS PETIT-LANCY
ENERGESTION INGÉNIEURS-CONSEILS CAROUGE
ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT-LANCY

24. WOOD SHELL

ACAU ARCHITECTURE SA CAROUGE
CHARPENTE CONCEPT SA PERLY GENÈVE
HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA CAROUGE
P3 DUMONT-LAVORELVEYRIER GENÈVE
ELECTRO-TECHNIQUES AZ SA GRANDVAUX
PRONO AG BIENNE

26. PODIUM

SAS CHABANNE ARCHITECTE LYON /FRA
PARTNERLINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

27. LE CASQUE DE JUPITER

COLLECTIFLABO ARCHITECTES SÀRL PAYERNE
INGENI SA LAUSANNE
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS-CONSEILS SA ORBE

01. MOBY

ARCHITECTES

CHARLES CAPRÉ ARCHITECTE

CHEMIN DES CROIX-ROUGES 10

1007 LAUSANNE

ARTHUR DE BUREN ARCHITECTE

CHEMIN DES CROIX-ROUGES 10

1007 LAUSANNE

LORENZA DONATI ARCHITECTE

AUGUSTINERGASSE 30

8001 ZÜRICH

ANTOINE BARJON ARCHITECTE

PLACE ST-GEORGES 32

75009 PARIS /FRA

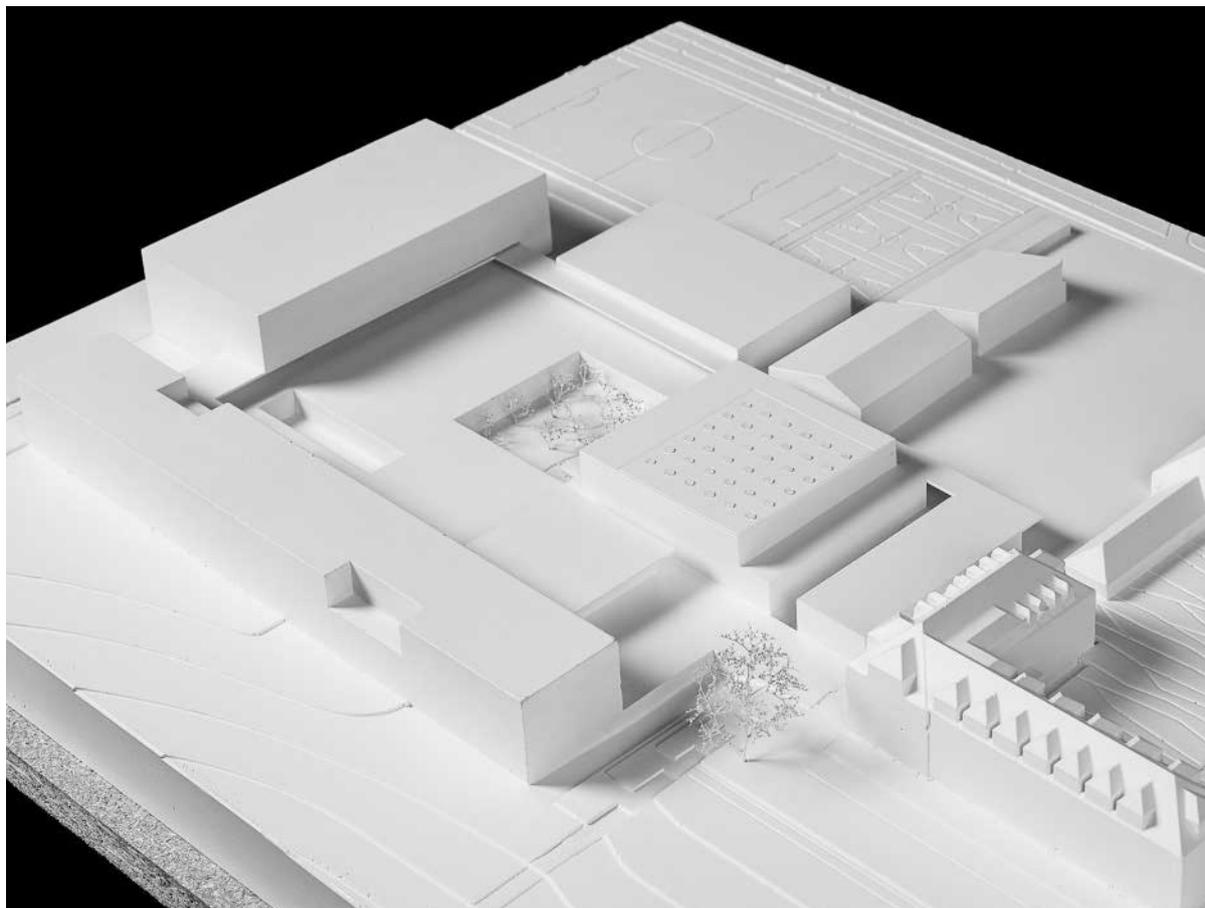




05. MARGUERITE

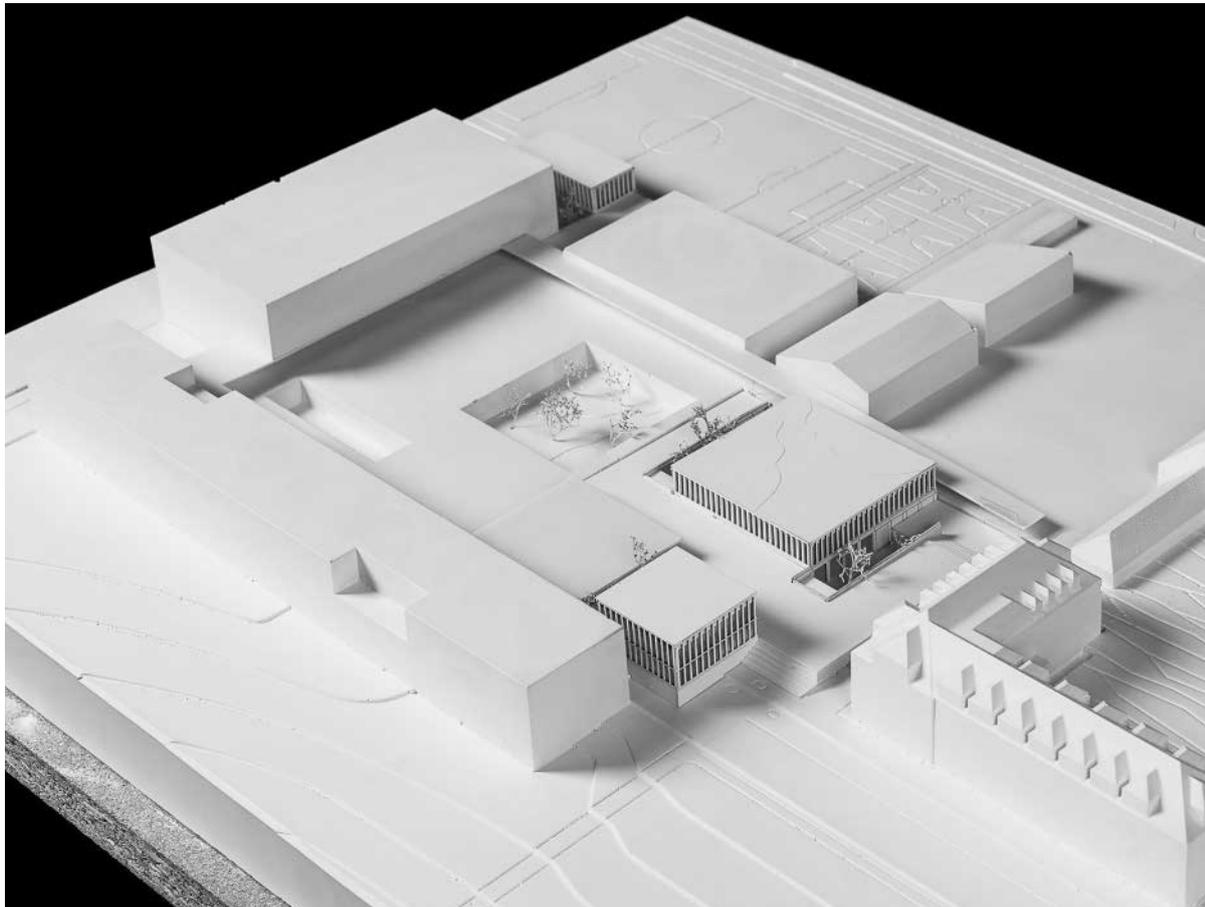
ARCHITECTE
ALTORFER BON ARCHITECTES
GREGORY BON
KOCHSTRASSE 10
8004 ZURICH





08. L'ESCARPIN
DE CENERENTOLA

ARCHITECTE
THIBAUD BABLED
ARCHITECTE URBANISTE
39 RUE DES GRANDS CHAMPS
75020 PARIS / FRA



**09. SOLITAIRE
MAIS SOLIDAIRE**

ARCHITECTES
CHARLES JENNY ARCHITECTE
CHEMIN DES CLOCHETONS 5
1004 LAUSANNE
BRODARD & BILLIAERT SA
CHEMIN DU BIEF 6
1027 LONAY

LARIVÉ ARCHITECTE
SPÉCIALISTE INCENDIE
AVENUE DE MORGES 11
1004 LAUSANNE

PROJETS NON PRIMÉS / 55



10. LE TEMPLE

ARCHITECTE
EC ARCHITECTES SÀRL
SAMIR CHENIT
RUE DES POUDRIERES 135
2000 NEUCHÂTEL





13. WOOD

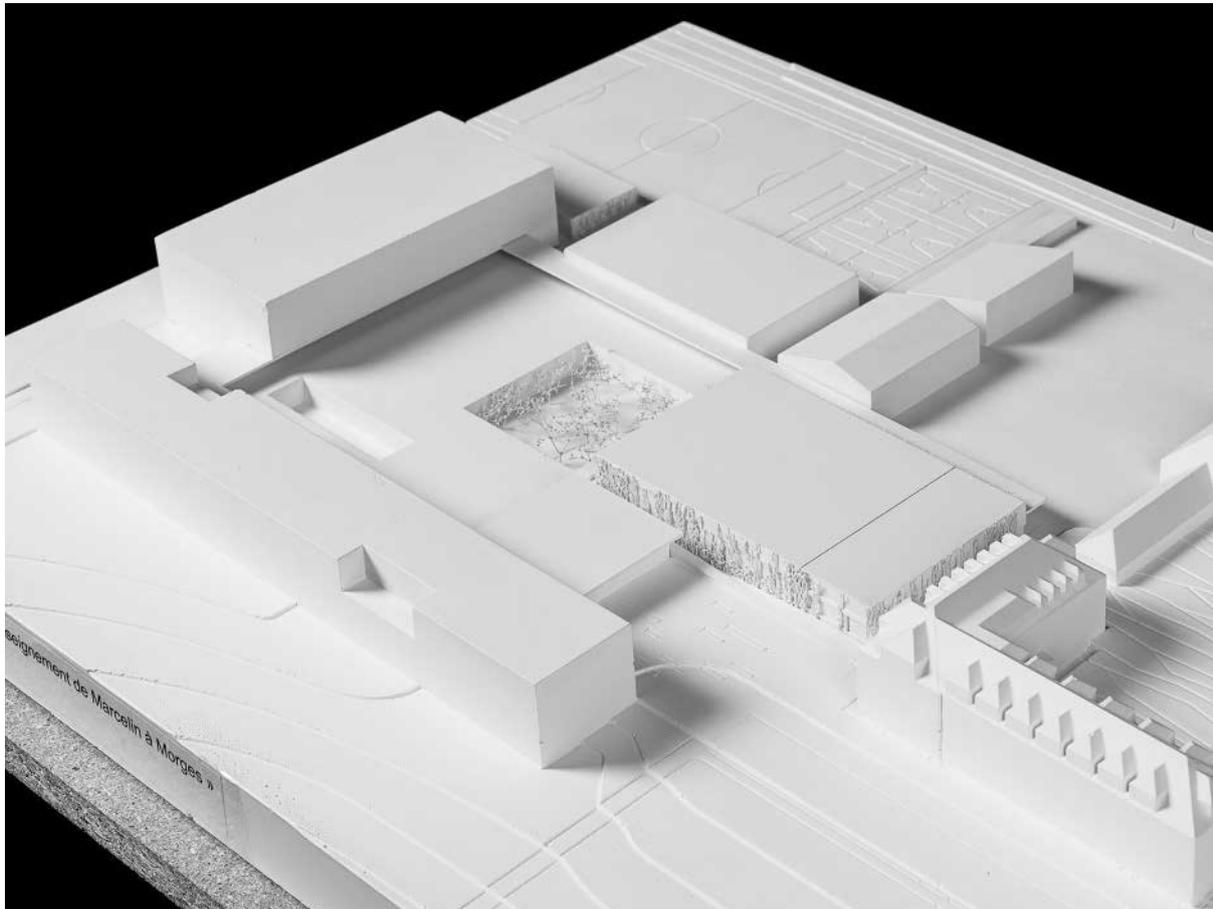
ARCHITECTE
JORDAN ARCHITECTES SA
DAVID JORDAN
RUE GUTENBERG 18
1800 VEVEY

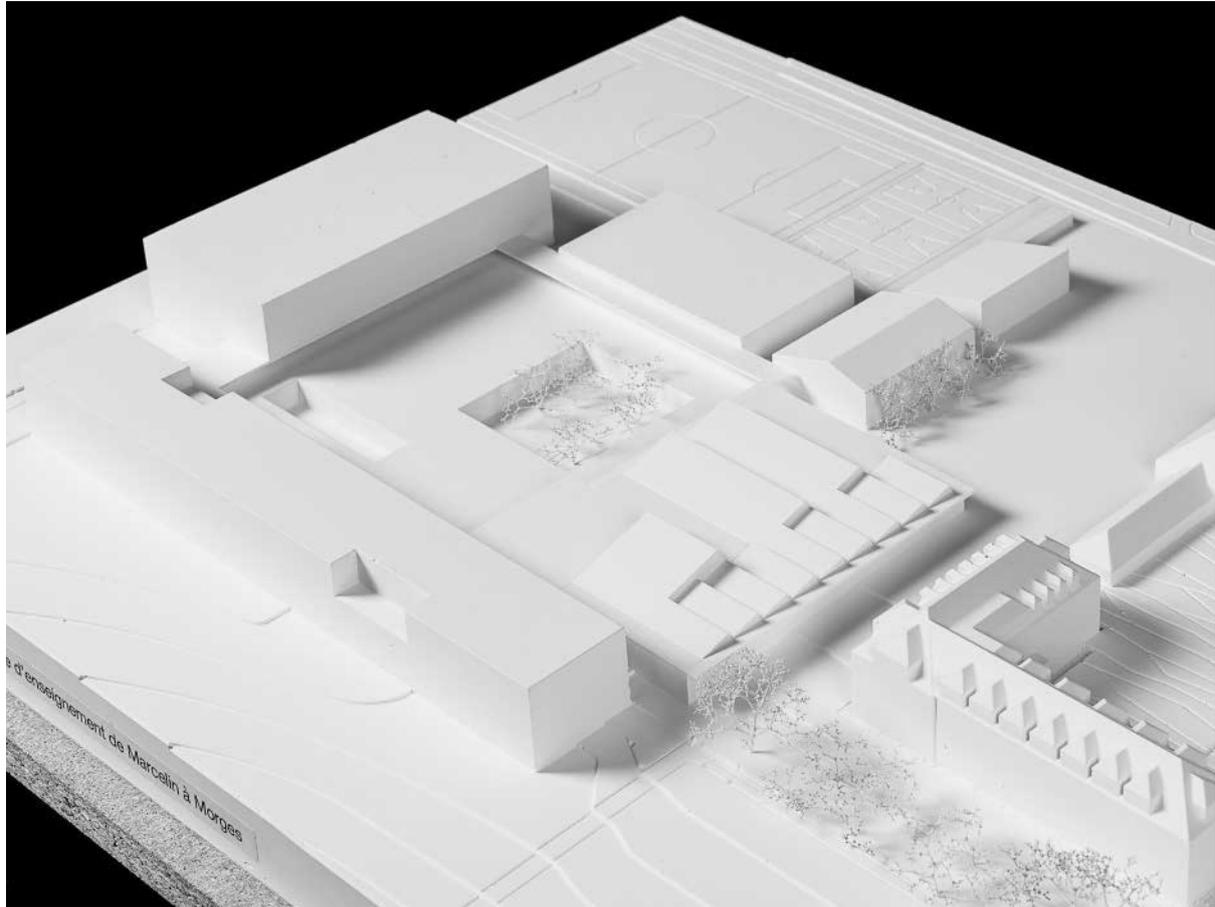




15. BACCHUS

ARCHITECTE
ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL
YVES ETIENNE
RUE DE LAUSANNE 47
1110 MORGES





18. LE DERNIER WAGON

ARCHITECTES
DESCHENAUX ARCHITECTES SÀRL
VALENTIN DESCHENAUX
RUE DES BOUCHERS 14
1700 FRIBOURG

MG ASSOCIÉS SÀRL
ARCHITECTE PAYSAGISTE
PABLO GABBAY
GRAND RUE 32
1486 VUISSENS





21. LE PETIT DERNIER

ARCHITECTE
EIDO ARCHITECTES SÀRL
DIOGO DOS SANTOS
DAVID EICHENBERGER
RUE DE LA PLAINE 40
1400 YVERDON-LES-BAINS



ARCHITECTE
BARRE BOUCHETARD
ARCHITECTURE / B2A
PIERRE-ALAIN BOUCHETARD
11 RUE LESAGE
75020 PARIS /FRA



23. PAPHIOPEDILUM

ARCHITECTES
CLR ARCHITECTES SA
DAMIEN CHEVALLEY
RUE DES VIEUX-GRENADIERS 8
1205 GENÈVE

PASCAL HEYRAUD
ARCHITECTE PAYSAGISTE
RUE DE L'ÉVOLE 8A
2000 NEUCHÂTEL





26. PODIUM

ARCHITECTES
SAS CHABANNE ARCHITECTE
NICOLAS CHABANNE
38 QUAI PIERRE SCIZE
69009 LYON /FRA

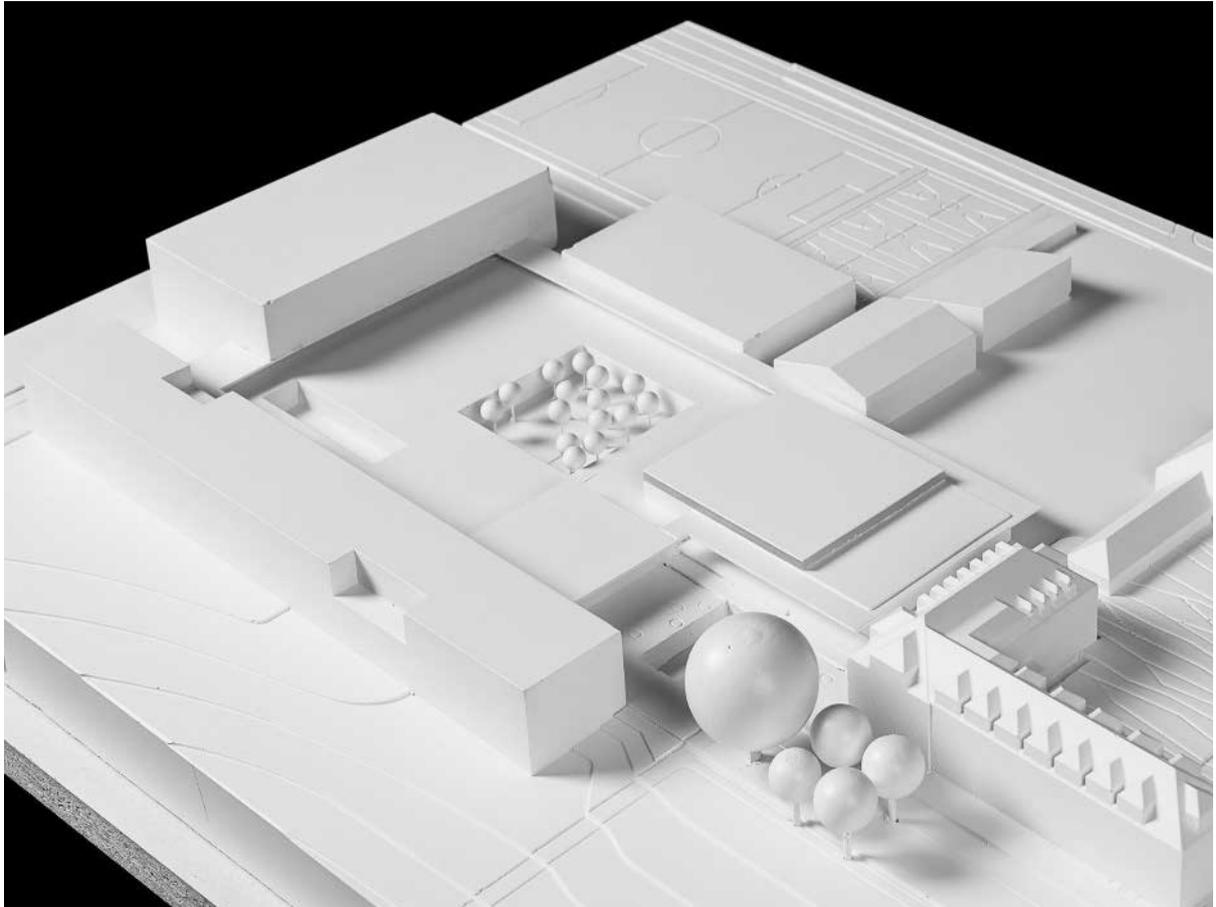
PARTNERLINE ARCHITECTES SÀRL
PATRICK LATRONICO
AVENUE DE SÉVELIN 13E
1004 LAUSANNE



27. LE CASQUE
DE JUPITER

ARCHITECTE
COLLECTIFLABO ARCHITECTES SÀRL
ALEXANDRE KEHRLI
RUE DE LA BOVERIE 36
1530 PAYERNE

PROJETS NON PRIMÉS / 69



9. Liste des participants

01. MOBY p.50

CHARLES CAPRÉ ARCHITECTE LAUSANNE
ARTHUR DE BUREN ARCHITECTE LAUSANNE
LORENZA DONATI ARCHITECTE ZÜRICH
ANTOINE BARJON ARCHITECTE PARIS
BOIS INITIAL SA MORGES
RETO EMERY
SORANE SA LAUSANNE
PAUL BOURDOUKAN
ATELIER OLGA SÂRL RENENS
ALICE CHÉNAIS

02. LES JARDINS DE MARCELIN p.24

JEAN-CLAUDE GIRARD ARCHITECTE SÂRL GENÈVE
JEAN-CLAUDE GIRARD
2M INGÉNIEURIE CIVILE SA YVERDON-LES-BAINS
DAVID MARTIN
ECO-BUILDING CONCEPT SÂRL GENÈVE
MARCEL ZIMMERMANN
ATELIER PLUM GENÈVE
SAMUEL ENJOLRAS
DINGES CONSULTING THÔNEX
DOMINIQUE DINGES

03. HEIHÔ p.51

MADELEINE ARCHITECTES SÂRL VEVEY
ANTOINE BÉGUIN
GUYAZ & MERY SÂRL SION
XAVIER GUYAZ
EFFICIENCE THERMIQUE SÂRL VEVEY
YVES MESCHENMOSER

04. SABOT DE VENUS p.20

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÂRL DELÉMONT
DIEGO COMAMALA
MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
MIGUEL FERNANDEZ RUIZ
AMSTEIN & WALTHERT SA LAUSANNE
XAVIER ORDUNA

05. MARGUERITE p.52

ALTORFER BON ARCHITECTES ZURICH
GREGORY BON
EDMS SA PETIT-LANCY GENÈVE
ALEXANDRE SONNAY
PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS
MATTIA BALESTRA

06. PANEM ET CIRCENSES p.28

PONT 12 ARCHITECTES SA CHAVANNES-PRÈS-RENENS
ANTOINE HAHNE
EDMS SA PETIT-LANCY
NICOLAS SENNGEN
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
ENRIQUE ZURITA
BETELEC SA VILLARS STE-CROIX
CHRISTOPHE BERTSCHY
TÜV SÜD SCHWEIZ AG BÂLE
DIDIER GANDINI

07. SALLE DES SOLEILS p.53

CCJVV OFFICE ARCHITECTS,SLP MADRID /ESP
IGNACIO VILA ALMAZAN
ZS INGÉNIEURS CIVILS SA ONEX
NICOLA GATTUSO
SRG | ENGINEERING LE MONT-S/LAUSANNE
PATRICE STEINER

08. L'ESCARPIN DE CENERENTOLA p.54

THIBAUD BABLED ARCHITECTE URBANISTE PARIS /FRA
THIBAUD BABLED
KÜNG ET ASSOCIÉS SA ECHALLENS
MARCO BARRAGANS
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
STEPHANE MAILLARD
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE
NICOLAS RICHARD

09. SOLITAIRE MAIS SOLIDAIRE p.55

CHARLES JENNY ARCHITECTE LAUSANNE
CHARLES JENNY
BRODARD & BILLIAERT SA LONAY
BERNARD BRODARD
LARIVÉ ARCHITECTE - SPÉC. INCENDIE LAUSANNE
JEAN LARIVÉ
BOSS & ASSOCIÉS ING.-CONSEILS SA ECUBLENS
VINCENT FREIMULLER
DLH TECHNIQUES CVS SÂRL GRANDSON
LUDOVIC HERREN

10. LE TEMPLE p.56

EC ARCHITECTES SÂRL NEUCHÂTEL
SAMIR CHENIT
DH ATELIER D'INGÉNIEURIE LE LANDERON
SEBASTIEN DROZ-DIT-BUSSET
JAKOB FRÈRES-CVSE SWISS LE LANDERON

11. VANDANGES p.57

ZO2STUDIOS SÂRL LAUSANNE
PATRICK ZUMWALD
NICOD INGÉNIEURS CIVILS SA ORBE
FRÉDÉRIC NICOD
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE
ANDRÉ DA CUNHA

12. CLEVELAND Z p.36

ERIC DUNANT SIA
ATELIER D'ARCHITECTES SÂRL CHÊNE-BOUGERIES
ERIC DUNANT
JEAN-CHARLES D'INCAU GENÈVE
JEAN-CHARLES D'INCAU
MIKE HUMBERT SÂRL MEYRIN
MIKE HUMBERT
DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA PLAN-LES-OUATES
DANIEL FLEURY
ESTIA SA LAUSANNE
FLOURENTZOS FLOURENTZOU
INEXIS SÂRL PAUDEX
CHARLES DELAHAYE

13. WOOD p.58

JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY
DAVID JORDAN
PETIGNAT ET CORDOBA ING. CONSEILS SA MONTREUX
MANUEL CORDOBA
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
STEPHANE MAILLARD
EEO ETUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA LAUSANNE
OLIVETTA HERMANN

14. LE FIL D'ARIANE p.59

INDEX ARCHITECTES SÂRL LUTRY
ALEXANDRE NOËL
MGI INGÉNIEURS SA ROMONT
FABRICE CONUS
JAQUET-HELFER SÂRL BULLE
VINCENT JAQUET
PERRIN & SPAETH ING, CONSEILS SA RENENS
JOSEPH LA LUNA
ENPLEO SÂRL LAUSANNE
JULIEN JAKUBOWSKI

15. BACCHUS p.60

ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÂRL MORGES
YVES ETIENNE
CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
VALENTIN GUILLOT
ALAIN GROBET
NICOLAS RENGGLI

16. ALINÉA p.61

ZID ARCHITECTURE SÂRL CHAMBÉSY
SAMIR ZID
B. OTT ET C. ULDRY SÂRL THÔNEX
CLAUDE ULDRY
EFFIN'ART SÂRL LAUSANNE
DARIO AIULFI
ZANINI V. BAECHLI P. ET ASSOCIÉS
INGÉNIEURS-CONSEILS SA GENÈVE
OLIVIER ZANINI
AD ENGINEERING SA DENGES
ZLATANOV DRAGAN

17. AGORA p.32

ANDRE CAMPOS . JOANA MENDES
ARQUITECTOS LDA PORTO /PRT
ANDRÉ CAMPOS
PROAFA
SERVIÇOS ENGENHARIA SA VILA NOVA DE GAIA /PRT
RUI FURTADO

18. LE DERNIER WAGON p.62

DESCHENAUX ARCHITECTES SÂRL FRIBOURG
VALENTIN DESCHENAUX
MG ASSOCIÉS SÂRL ARCH. PAYSAGISTE VUISSENS
PABLO GABBAY
VINCENT BECKER INGÉNIEURS SÂRL FRIBOURG
EYÜP SELÇUKOGLU
AEBITECH SA BELFAUX
CHRISTOPHE AEBISCHER
DUCHEIN, ÉTUDES TECHNIQUES SANITAIRES
VILLARS-SUR-GLÂNE
ALAIN PILLER
OPEN-ING SA GIVISIEZ
CÉDRIC ALLEMANN

19. PUZZLE p.63

MUE ATELIER D'ARCHITECTURE SAS PARIS /FRA
ARNAUD SCHELSTRAETE
CHABLOZ & PARTENAIRES SA ECHALLENS
MARTIAL CHABLOZ
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
ENRIQUE ZURITA

20. FORUM p. 40

ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
 ENRICO GARBIN
 STUDIO MATTEO ROSSETTI MILANO /ITA
 MATTEO ROSSETTI
 PASSERA E ASSOCIATI
 STUDIO D'INGEGNERIA SA LUGANO
 STEFANO CAMPANA
 WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
 ENRIQUE ZURITA
 MAB-INGÉNIERIE SA MORGES
 JEAN-CLAUDE GHIDELLI

21. LE PETIT DERNIER p. 64

EIDO ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS
 DIOGO DOS SANTOS
 DAVID EICHENBERGER
 INGENI SA FRIBOURG
 LIONEL BUSSARD
 AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE
 XAVIER ORDUNA

22. ENTRE-DEUX p. 65

BARRE BOUCHETARD ARCHITECTURE / B2A PARIS /FRA
 PIERRE-ALAIN BOUCHETARD
 MCR & ASSOCIÉS ING.CIVILS SÀRL VEVEY
 PHILIPPE JOBERG
 CHAMMARTIN & SPICHER SA VEVEY
 ALAIN BALSIGER
 CICÉ CABINET D'INGÉNIEURS CONSEILS
 EN ÉLECTRICITÉ SÀRL VEVEY
 PIERRE-ALEXANDRE FÜRST
 CCTB SA - BUREAU TECHNIQUE SANITAIRE VEVEY
 STEPHAN GRANGIER

23. PAPHIOPEDILUM p. 66

CLR ARCHITECTES SA GENÈVE
 DAMIEN CHEVALLEY
 PASCAL HEYRAUD ARCH. PAYSAGISTE NEUCHÂTEL
 PASCAL HEYRAUD
 EDMS PETIT LANCY
 YVES BACH
 ENERGESTION INGÉNIEURS-CONSEILS CAROUGE
 MARTIAL GÖTZ
 ZANETTI INGÉNIEURS-CONSEILS PETIT LANCY
 ERMANO ZANETTI

24. WOOD SHELL p. 67

ACAU ARCHITECTURE SA CAROUGE GE
 DARIUS GOLCHAN
 CHARPENTE CONCEPT SA PERLY GENÈVE
 RAFAEL VILLAR
 HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA CAROUGE GE
 JEAN-MARC ENGGIST
 P3 DUMONT-LAVOREL VEYRIER GENÈVE
 GUY LAVOREL
 ELECTRO-TECHNIQUES AZ SA GRANDVAUX
 ANDRÉ BERDOZ
 PRONO AG BIENNE
 JULIEN NEMBRINI

25. LES PIEDS SUR TERRE p. 44

GALLETTI & MATTER ARCHITECTES LAUSANNE
 OLIVIER GALLETTI
 MP INGÉNIEURS SA CRISSIER
 SÉBASTIEN DI FRÉDÉRICO
 AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE
 FRANCIS WENGER

26. PODIUM p. 68

SAS CHABANNE ARCHITECTE LYON /FRA
 NICOLAS CHABANNE
 PARTNERLINE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
 PATRICK LATRONICO

27. LE CASQUE DE JUPITER p. 69

COLLECTIFLABO ARCHITECTES SÀRL PAYERNE
 ALEXANDRE KEHRLI
 INGENI SA LAUSANNE
 NICOLA DEGANI
 BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND
 BENJAMIN MAILLARD
 LOUIS RICHARD INGÉNIEURS-CONSEILS SA ORBE
 NICOLAS RICHARD

COMPOSITION DU JURY

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.

PRÉSIDENT

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL,
DGIP, DAI, ÉTAT DE VAUD

VICE-PRÉSIDENT

PHILIPPE PONT
ARCHITECTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DGIP, DFIRE, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES PROFESSIONNELS

PHILIPPE VON BERGEN
ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,
ASSOCIÉ GD ARCHITECTES, NEUCHÂTEL
ERIC FREI
ARCHITECTE EPFL/SIA/FAS,
ASSOCIÉ FREI REZAKHANLOU
ARCHITECTES, LAUSANNE
JULIEN GRISEL
ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉ BUNQ ARCHITECTES, NYON
STÉPHANIE BENDER
ARCHITECTE EPFL/FAS,
ASSOCIÉE 2B ARCHITECTES, LAUSANNE

MEMBRE NON-PROFESSIONNEL

FRANÇOIS CHAPUIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD
ANNE STETTLER
DIRECTRICE DU GYMNASSE DE MORGES,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD

DAVID AUBERT

DIRECTEUR CEPF,
DGEP, DFJC, ÉTAT DE VAUD
CHRISTIAN PIDOUX
DIRECTEUR AGRICOLE,
DGAV, ÉTAT DE VAUD

MEMBRES SUPPLÉANTS

PROFESSIONNELS
OLIVIER ANDRÉOTTI
ARCHITECTE,
RESP. DOMAINE DÉVELOPPEMENT DAI,
DGIP, ÉTAT DE VAUD
PIERRE DE ALMEIDA
ARCHITECTE, RESP. UNITÉ MANAGEMENT,
DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD
GIUSEPPE PEDUTO
ARCHITECTE EPFL/SIA/REG A,
AC ATELIER COMMUN ARCHITECTES,
LAUSANNE
SIMON BAILLY
ARCH. PAYSAGISTE HEPIA/SIA/ FSAP,
PAYSAGESTION, LAUSANNE

MEMBRES SUPPLÉANTS

NON-PROFESSIONNELS
JACQUES HENCHOZ
CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR,
DGAV, DEIS, ÉTAT DE VAUD
RENÉ JOMINI
RESP. AC, URBANISME, CONSTRUCTIONS
ET MOBILITÉ, VILLE DE MORGES

SPÉCIALISTES CONSEILS

OLIVIER SWYSEN
ARCHITECTE, RESP. ES, SEPS, DEIS,
ÉTAT DE VAUD
DANIEL DORSAZ
ÉCONOMIE / IEC SA, LAUSANNE
JEAN-FRANÇOIS KÄLIN
INGÉNIEUR CIVIL,
KÄLIN & ASSOCIÉS, LAUSANNE
CHRISTOPHER PYROTH
INGÉNIEUR CVSE, DAI, DGIP, ÉTAT DE VAUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Ariel Huber

RÉSULTAT CONCOURS DE PROJETS — D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE — ET D'IDÉES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142**NOUVELLE SALLE DE SPORT SUR LE SITE D'ENSEIGNEMENT DE MARCELIN À MORGES**

AVENUE DE MARCELIN 31 – MORGES

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

04. SABOT DE VENUS

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL DELÉMONT
MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
AMSTEIN & WALTHER LAUSANNE SA LAUSANNE

2^È RANG / 2^È PRIX

02. LES JARDINS DE MARCELIN

JEAN-CLAUDE GIRARD ARCHITECTE SÂRL GENÈVE
2M INGÉNIERIE CIVILE SA YVERDON-LES-BAINS
ECO-BUILDING CONCEPT SÂRL GENÈVE
ATELIER PLUM GENÈVE
DINGES CONSULTING THÔNEX

3^È RANG / 3^È PRIX

06. PANEM ET CIRCENSES

PONT 12 ARCHITECTES SA CHAVANNES-PRÈS-RENEUS
EDMS SA PETIT-LANCY
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
BETELEC SA VILLARS STE-CROIX
TÜV SÜD SCHWEIZ AG BÂLE

4^È RANG / 4^È PRIX

17. AGORA

ANDRE CAMPOS, JOANA MENDES
ARQUITECTOS LDA PORTO /PRT
PROAFA - SERVIÇOS ENGENHARIA SA
VILA NOVA DE GAIA /PRT

5^È RANG / 5^È PRIX

12. CLEVELAND Z

ERIC DUNANT SIA
ATELIER D'ARCHITECTES SARL CHÊNE-BOUGERIES
JEAN-CHARLES D'INCAU GENÈVE
MIKE HUMBERT SÂRL MEYRIN
DSSA ING. CONSEILS SA PLAN-LES-OUATES
ESTIA SA LAUSANNE
INEXIS SÂRL PAUDEX

6^È RANG / 6^È PRIX

20. FORUM

ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
STUDIO MATTEO ROSSETTI MILANO /ITA
PASSERA E ASS. STUDIO D'INGEGNERIA SA LUGANO
WEINMANN-ENERGIES SA ECHALLENS
MAB-INGÉNIEURIE SA MORGE

7^È RANG / 7^È PRIX

25. LES PIEDS SUR TERRE

GALLETTI & MATTER ARCHITECTES LAUSANNE
MP INGÉNIEURS SA CRISSIER
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA LAUSANNE

BUREAUX PARTICIPANTS

(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

ACAU ARCHITECTURE SA CAROUGE GE
ALTORFER BON ARCHITECTES ZURICH
ANDRE CAMPOS, JOANA MENDES PORTO /PRT
BARRE BOUCHETARD ARCH. / B2A PARIS /FRA
CCJV OFFICE ARCHITECTS,SLP MADRID /ESP
COLLECTIFLABO ARCHITECTES SÂRL PAYERNE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL DELÉMONT
EC ARCHITECTES SÂRL NEUCHÂTEL
EIDO ARCHITECTES SÂRL YVERDON-LES-BAINS
ERIC DUNANT SIA CHÊNE-BOUGERIES
ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÂRL MORGES
GALLETTI & MATTER ARCHITECTES LAUSANNE
JEAN-CLAUDE GIRARD ARCHITECTE SÂRL GENÈVE
JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY
INDEX ARCHITECTES SÂRL LUTRY
MADELEINE ARCHITECTES SÂRL VEVEY
MUE ATELIER D'ARCHITECTURE SAS PARIS /FRA
PONT 12 ARCHITECTES SA CHAVANNES-PRÈS-RENEUS
THIBAUD BABLED ARCH. URBANISTE PARIS /FRA
ZID ARCHITECTURE SÂRL CHAMBÉSY
ZO2STUDIOS SÂRL LAUSANNE
ASSOCIATION DE BUREAUX:
CHARLES CAPRÉ ARCHITECTE LAUSANNE
ARTHUR DE BUREN ARCHITECTE LAUSANNE
LORENZA DONATI ARCHITECTE ZÜRICH
ANTOINE BARJON ARCHITECTE PARIS
ASSOCIATION DE BUREAUX:
CHARLES JENNY ARCHITECTE LAUSANNE
BRODARD & BILLIERT SA LONAY
LARIVÉ ARCHITECTE LAUSANNE
ASSOCIATION DE BUREAUX:
CLR ARCHITECTES SA GENÈVE
PASCAL HEYRAUD ARCH. PAYSAGISTE NEUCHÂTEL
ASSOCIATION DE BUREAUX:
DESCHENAUX ARCHITECTES SÂRL FRIBOURG
MG ASSOCIÉS SÂRL ARCH. PAYSAGISTE VUISSENS
ASSOCIATION DE BUREAUX:
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
STUDIO MATTEO ROSSETTI MILANO /ITA
ASSOCIATION DE BUREAUX:
SAS CHABANNE ARCHITECTE LYON /FRA
PARTNERLINE ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE